



# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI U**

**29 DI SETTEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**VISIO/PRESENTIEL**





**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**29 DI SETTEMBRE DI U 2022**  
 2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
 29 SEPTEMBRE 2022

**JOURNÉE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

**Présidence de séance : M. Hyacinthe VANNI**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 00** 6

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2022/O2/059 - Rentrée scolaire et cherté de la vie**, posée par Mme Sandra MARCHETTI au nom u groupe « Fà Populu Inseme » 6  
 Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation 7

**Question n° 2022/O2/053 - Bilan PADDUC et calendrier**, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau souffle pour la Corse » 9  
 Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse 11

**Question n° 2022/O2/056 - Per un aiutu à l'allevatori corsi**, posée par M. Jean-Baptiste ARENA au nom du groupe « Core in Fronte » 14  
 Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse 15

**Question n° 2022/O2/062 - Cycle de discussions avec Paris**, posée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA apparentée au groupe « Avanzemu » 17  
 Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 19

<b>Question n° 2022/O2/061 - Abattage des porcins dans le Cismonte</b> , posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »	23
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	24
<b>Question n° 2022/O2/060 - Développement du réseau routier et préservation patrimoniale</b> , posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	26
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	27
<b>Question n° 2022/O2/054 - Electrification portuaire</b> , posée par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau souffle pour la Corse »	31
<b>Question n° 2022/O2/057 - Electrification des ports de commerce de Corse</b> , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	32
Réponse commune de Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	34
Temps de réponse Mme Christelle COMBETTE	36
<b>Question n° 2022/O2/055 - Urgence climatique et défis énergétiques</b> , posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau souffle pour la Corse »	37
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse et de M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	39
<b>Question n° 2022/O2/058 - Situation de l'enfance en grande vulnérabilité et de l'établissement « A Ciucciarella »</b> , posée par Mme Serena BATESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	44
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	45
<b>Ouverture de la session à 11 H 45 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI</b>	48
<b>Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI</b>	
<b>Appel nominal des conseillers</b>	49
<b>Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif</b>	49

**Point d'ordre de Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA qui a déclaré siéger en tant que non inscrit et de ce fait ne fait plus partie du groupe Avanzemu.** 54

## SUCIALE E SALUTE - SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n° 250 : Raportu d'esecuzione glubale di a cunvenzione d'appoghju pè a lotta contr'à a puvertà è d'accessu à l'impieggu trà u Statu è a Cullettività di Corsica 2019-2021** 55

**Rapport n° 250 : Rapport d'exécution globale de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) liant l'État et la Collectivité de Corse 2019-2021**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (n° 2022/O2/051) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure* 58

### Prise(s) de parole :

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI 60

M. Paul-Félix BENEDETTI 62

Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA 63

Mme Muriel FAGNI 64

Mme Marie-Anne PIERI 64

En réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 65

Avis favorable du CE concernant l'amendement déposé par Mme Catherine COGNETTI TURCHINI au nom du groupe Un Soffiu Novu. 66

**VOTE amendement** 67

**VOTE rapport** 67

**Suspension 12 h 38 et reprise de la séance à 14 h 45**

**Déclaration de M. Gilles SIMEONI sur le maintien en détention de Pierre ALESSANDRI** 68

### Prise(s) de parole :

M. Paul Félix BENEDETTI 68

M. Jean-Félix ACQUAVIVA 69

M. Jean-Christophe ANGELINI	70
Mme Josepha GIACOMETTI PIRREDA	72
M. Jean-Martin MONDOLONI	74
M. Gilles SIMEONI	74

**Suspension à 15 h 15 et reprise à 15 h 30**

<b>M. Hyacinthe VANNI</b>	<b>77</b>
---------------------------	-----------

**Suspension de séance à 15 h 33 et reprise à 19 H 55**

<b>COMMUNICATION DE LA RESOLUTION SOLENNELLE par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse sur la décision du maintien en détention de Pierre ALESSANDRI</b>	<b>77</b>
--	-----------

<b>SEANCE LEVEE à 20 heures.</b>	<b>78</b>
----------------------------------	-----------

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 heures.****M. Hyacinthe VANNI préside la séance.****M. Hyacinthe VANNI**

Regagnez vos places, nous allons commencer. Merci.

Salute à tutte è à tutti !

Salute aux gens qui sont en visio ! J'espère qu'ils nous entendent.

Nous allons commencer par les questions orales, si vous en êtes d'accord. Mais tout d'abord, excuser la présidente, qui est en déplacement à Bruxelles et qui nous rejoint dans la soirée.

J'ai une demande du groupe « Avanzemu » pour décaler la question orale, puisqu'apparemment la personne qui doit poser la question est un peu en retard.

Donc, on peut commencer par la deuxième question orale posée par le groupe « Fa Populu Inseme », Sandra MARCHETTI.

Vous avez la parole, Chère collègue.

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question orale N° 2022/O2/59 déposée par Sandra MARCHETTI  
au nom du groupe « Fa Populu Inseme » : rentrée scolaire et cherté de la vie.**

**Mme Sandra MARCHETTI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Depuis plusieurs jours, les élèves du primaire et du secondaire sont de retour dans nos écoles, collèges et lycées ; de même, les étudiants sont de retour sur les bancs de la faculté.

Nous ne sommes pas sans savoir l'importance que vous attachez à notre jeunesse, son éducation et sa formation sont indispensables pour qu'elle puisse se créer l'avenir dont elle rêve.

Néanmoins, les différentes crises qui se succèdent depuis quelques années mettent en grande difficulté de nombreux foyers corses, induisant parfois de mauvaises conditions de scolarité pour les enfants, voire une incapacité pour ces derniers à poursuivre leurs études.

Il est de notre devoir d'œuvrer pour que tous ceux qui le souhaitent puissent avoir accès à la formation, et ce dans de bonnes conditions.

En ce sens, nous avons vu qu'une nouvelle convention a été signée très récemment entre la Cullettività di Corsica et le CROUS de Corse : pouvez-vous nous expliquer plus précisément ce que cette dernière implique ? En quoi aidera-t-elle les étudiants corses dans leur vie de tous les jours ? Pouvez-vous nous en dire plus sur l'implication de la Collectivité de Corse auprès de nos étudiants ?

De même, et de manière plus générale, nous savons que les parents d'élèves du secondaire vont devoir faire face, en cette rentrée, à une très forte augmentation du coût de la vie.

Pouvez-vous nous éclairer sur la manière dont vous envisagez de les soulager ?

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

Je demanderai un peu de silence, s'il-vous-plaît, pour qu'on puisse s'entendre !

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive, pour répondre.

**Mme Antonia LUCIANI**

Madama Cunsigliera, vi ringraziu pè a vostra dumanda.

Comme vous le rappelez, les différentes crises qui se succèdent depuis quelques années mettent en grande difficulté de nombreux foyers corses et cela peut avoir de fortes conséquences sur la poursuite des études des élèves et des étudiants.

Cette rentrée est particulièrement marquée par une forte tension sociale à laquelle nous avons répondu en menant une politique forte et volontariste afin d'aider les familles, jeunes et les étudiants les plus modestes à faire face à l'augmentation du coût de la vie.

Concernant votre première interrogation sur la convention signée très récemment entre la Cullettività di Corsica et le CROUS, celle-ci permet de mettre en œuvre, au titre de l'année universitaire 2022-2023, un certain nombre de dispositifs :

Dans un premier temps, la gratuité totale du ticket de restauration au sein du restaurant universitaire pour tous les étudiants boursiers et non boursiers.

Pourquoi la gratuité ? Et pourquoi la gratuité pour tous ?

D'abord, parce que les remontées issues du CROUS et des services de la vie étudiante de la Collectivité de Corse font état d'une précarité grandissante des étudiants, notamment depuis le COVID, et il faut ajouter également que le statut de « non boursier » n'est pas garant d'une situation financière aisée du foyer parental. Voilà pourquoi il a été décidé, en collaboration avec le CROUS de Corse, de prendre en charge de manière intégrale le ticket « RU » (restaurant universitaire) pour les boursiers et non boursiers.

Dans un deuxième temps, nous avons décidé d'attribuer, comme l'an passé, une aide de rentrée à tous les étudiants boursiers de l'Académie de Corse, à savoir approximativement 2 000 étudiants, pour un montant donc de 500 € par étudiant boursier.

Je rappellerai de manière plus générale, sans rentrer dans le détail des 34 mesures, que la Collectivité de Corse consacre, à travers son schéma d'aide à la vie étudiante, un budget de près de 2,5 M€.

Ces mesures sont destinées à aider les « apprenants » au sens large du terme, boursiers ou non, et sur la base de critères sociaux voire d'expertises sociales, à poursuivre leurs études et leurs formations sur tout le territoire insulaire et à l'extérieur, et de pouvoir le faire quelles que soient les difficultés rencontrées.

Selon nous, et c'est la raison pour laquelle nous soutenons de manière forte la jeunesse, les difficultés financières ne doivent en aucun cas constituer un motif de renoncement ou d'interruption des études.

Concernant l'enseignement secondaire, je rappellerai tout d'abord que notre Collectivité assure finance la gratuité des principaux manuels scolaires du lycée et la gratuité des équipements spécifiques pour les élèves des lycées professionnels.

Parallèlement, durant l'année scolaire 2022-2023, nous agissons sur deux leviers principaux afin que les établissements scolaires bénéficient des ressources financières nécessaires pour faire face aux inflations constatées tant au niveau énergétique qu'alimentaire.

Premier levier : la Collectivité de Corse absorbera les surcoûts énergétiques à travers des subventions exceptionnelles aux établissements.

Deuxième levier, s'il y a un surcoût à prévoir sur l'achat des matières premières, la Collectivité de Corse prendra le reste à charge. Il est pour nous inconcevable que cette augmentation des matières premières ait un impact sur les budgets des ménages corses.

Ainsi, au regard de la situation économique, les tarifs de la restauration et de l'hébergement resteront également inchangés en 2023.

Infine, a Cullettività di Corsica s'impegna per permette à i nostri ghjovani corsi di studià ma dinù è soprattuttu d'aiutà tutte e famiglie corse tocche da sta crisa economica è suciale.

A ringrazià vi !

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi ! Deuxième question orale posée par le groupe « Un soffiu novu » et Marie-Thérèse MARIOTTI qui est en visio.

**Question orale N° 2022/O2/53 déposée par Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : bilan PADDUC et calendrier.**

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Bonjour à tous !

Cher collègue, Monsieur le Président de l'AUE,

L'article L.4424-14-II du CGCT prévoit que dans les 6 ans qui suivent l'approbation du PADDUC qui a eu lieu en octobre 2015, le Conseil exécutif doit procéder à une analyse globale de son application.

Vous deviez nous présenter ce bilan en mai 2022 et malgré la création du comité ad hoc, CAUC, pour justement faciliter ce travail d'analyse, rien n'a été fait.

Depuis 4 ans, vous savez que nous avons eu 2 annulations de la cartographie des ESA, la loi ELAN votée en 2018 et la loi climat et résilience en 2021, avec l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) et ses effets dévastateurs sur les territoires ruraux.

Le PADDUC en tant que document supra qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux aurait dû l'intégrer. Cela aurait permis, par exemple, de légitimer le hameau, que la loi ELAN ne reconnaît pas comme un secteur urbanisé et permettre ainsi sa densification ; de délimiter sur les 71 communes soumises aux deux lois littoral et montagne, grâce à l'amendement au Sénat MEZARD/PANUNZI, les zones uniquement régies par la loi montagne et faciliter ainsi le développement des villages.

Rien n'a été fait et le PADDUC, qui était attendu comme l'outil d'aménagement et de planification de la Corse, en est réduit à un pavé, je les ai comptées, de 2 700 pages obsolètes aujourd'hui et inapplicables.

La loi 3DS permet d'intégrer, dans les schémas d'aménagement régionaux, les objectifs de la loi climat et résilience. En gros, de répartir à l'échelle régionale les droits à bâtir.

Vous savez, Monsieur le Président, que c'est une priorité, sinon les communes qui ont beaucoup construit seront une fois de plus avantagées par rapport aux autres.

Le bilan d'étape 2017-2019 affichait déjà des résultats aux antipodes des objectifs recherchés : pression foncière, flambée des prix, terres agricoles gelées, mais en friche, j'en passe et des meilleurs.

La situation ne s'est pas améliorée depuis.

17 ans après le début des travaux d'élaboration du PADDUC. 17 ans ! 7 ans après votre accession aux responsabilités, pensez-vous vraiment que les résultats soient à la hauteur des enjeux ?

Mes questions :

Quand allez-vous présenter le bilan réglementaire du PADDUC qui déterminera la suite à donner, c'est-à-dire maintenir le document en l'état, le modifier ou le réviser partiellement ou totalement ?

Quand allez-vous programmer ensuite les travaux qui s'imposent et de quel délai aurez-vous besoin pour cette terminer ce travail ?

Que va-t-il se passer entre temps ?

Comment négocier plus de compétences en matière d'urbanisme, de logement et de foncier avec Paris, alors que notre collectivité n'a toujours pas fait le bilan objectif de l'application de son PADDUC et ne l'a pas mis en conformité avec les évolutions législatives ?

Je vous remercie donc, Monsieur le Président, de nous éclairer sur l'ensemble de ces points.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Julien PAOLINI, vous avez la parole.

**M. Julien PAOLINI**

Madame la Conseillère, Chère Marie-Thé, merci pour votre question.

Une nouvelle fois, je vois que vous limitez le PADDUC à la seule problématique de l'urbanisme, c'est récurrent.

Je rappelle simplement que le PADDUC a été voulu en 2015 comme un véritable projet de société, avec une portée réglementaire certes fragile, on l'a vu avec le contentieux sur la cartographie des ESA, mais une portée assumée.

Le PADDUC, c'est bien sur les ESA, mais c'est aussi la culture, la langue, l'économie, ou encore la protection de l'environnement.

Donc, je ne peux donc pas vous laisser dire que rien n'a été fait dans l'application du PADDUC :

La méthode et le calendrier, vous l'avez rappelé, ont été adoptés en novembre dernier, et depuis cette date, pour l'analyse, qu'avons-nous fait ?

Nous avons créé les comités techniques, déclinés selon les 3 volets du PADD, en mars 2022 ; comités techniques qui associent les agences, les offices et tous les services de la CdC.

Nous avons organisé 3 séquences de travail permettant d'analyser les différentes orientations stratégiques du PADDUC – 16 de mémoire – avec une restitution écrite des contributions en mai 2022.

Nous avons finalisé l'analyse interne au sein de la CdC et des agences et offices en juillet dernier. Elle sera consolidée et présentée au Conseil exécutif, en séminaire avant la fin de l'année.

Enfin, nous avons mobilisé les acteurs externes : la Chambre des territoires et l'association des maires, cela se fera dans le cadre d'un questionnaire qui porte sur l'analyse externe et qui sera également finalisé en fin d'année et présenté au Conseil d'aménagement de l'Urbanisme de Corse que nous avons également créé en novembre dernier.

Mais puisque vous m'interrogez spécifiquement sur le volet urbanisme, je vais, une fois n'est pas coutume, vous poser une question : sur le « zéro artificialisation nette » (ZAN) de la loi climat et résilience, adoptée, je le rappelle, en août 2021, vous nous dites que rien n'a été fait, je vous pose une question, combien de régions ont décliné le ZAN dans leur document de planification régionale, ce qu'on appelle, les SRADDET ? 0 ! Aucune ! Et pour cause ! Tout simplement parce que les décrets d'application concernant la méthode de calcul du ZAN et leur déclinaison par région et par territoire dans les régions datent d'avril 2022, il y a seulement 6 mois, et donc il était impossible de traduire sans ces méthodologies-là et sans ces décrets d'application le ZAN dans le PADDUC.

Sur les secteurs déjà urbanisés, deuxième point important de votre question, et la constructibilité des hameaux, c'est vrai, vous avez raison, le PADDUC aurait pu le faire dans le cadre d'une révision. Mais les SCOT le peuvent également et les SCOT sont de compétence intercommunale.

J'entends souvent que l'on reproche à la CdC de ne pas exercer pleinement ses compétences et donc que l'on ne pourrait pas prétendre à l'autonomie, mais pour le coup, ici, je vois que les intercommunalités sont peu nombreuses à avoir avancé leur SCOT, à part la Balagne, je me permets de le citer puisque c'est quand même une région en avance sur ce point-là.

D'autres intercommunalités ont délibéré, mais c'est très récent, vous le savez !

Pour autant, je ne peux pas dire que les intercommunalités n'ont rien fait car nous savons que c'est un sujet complexe, difficile à mettre en œuvre et nous sommes là pour les accompagner, notamment au sein de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie.

Pour conclure, en résumé, l'analyse du PADDUC sera donc présentée en 2023 à l'Assemblée de Corse ; analyse qui permettra d'engager une procédure de révision si cette dernière le décide.

Nous considérons au sein du Conseil exécutif que cette révision s'impose et qu'elle pourrait se faire en deux temps :

Une première révision partielle à court terme, qui sera engagée en 2023 sur des problèmes d'urbanisme, c'est-à-dire, l'intégration du ZAN, maintenant qu'on a les décrets d'application ; les dispositifs de la loi ELAN qui pourraient intégrer et vous avez parlé de la loi littoral et de la loi montagne, pour les communes qui sont soumises aux deux ; et bien sûr le rétablissement de la cartographie des ESA suite à son annulation.

Il s'agira aussi de sécuriser la capacité du PADDUC à faire des normes, à règlementer, notamment dans le cadre du processus de discussions qui s'ouvre avec l'État. Et je rappelle qu'en novembre, nous aurons la première réunion relative à la spéculation et donc nous pourrons aborder ces questions-là.

Ensuite, une révision plus complète, à moyen terme, pour simplifier le document, c'était votre demande, le mettre en cohérence avec les différents schémas sectoriels et intégrer des problématiques nouvelles qui étaient absentes en 2015 - je pense par exemple à la gestion des risques et on a vu la tempête cette été, on y reviendra au cours de cette session -, la question du réchauffement climatique, ou encore celle de la gestion de l'eau qui ne faisaient pas partie des orientations stratégiques à part entière dans le PADDUC.

Vous voyez, beaucoup a été fait depuis novembre et beaucoup reste à faire, aussi bien par la CdC que par le bloc communal.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci pour ces réponses claires et rapides.

Je vais quand même souhaiter la bienvenue à notre collègue Angèle CHIAPPINI. Bienvenue et bonne continuation, bien sûr !

Un petit clin d'œil avant de passer à la question suivante posée par le groupe « Core in Fronte » et Jean-Bati ARENA.

Avete a parolla, Caru cunsiglieru.

**Question orale N° 2022/O2/56 déposée par Jean-Baptiste ARENA au nom du groupe « Core in Fronte » : per un aiutu à l'allevatori corsi.**

**M. Jean-Baptiste ARENA**

A ringrazià vi, Sgiò Presidente.

Cari amichi, Cari cullegghi,

M. le Président de l'ODARC, Caru amicu,

Dipoi mesi è mesi, i capraghji è i pecuraghji corsi cunoscentu una situazione pessima è, parechji, ùn ghjughjenu più à pagà i so costi di splutazione.

Sta situazione tocca l'inseme di l'allevatori è ancu di più i più chjuchi.

En effet, les coûts sont de plus en plus prégnants.

Les céréales importées d'Ukraine sont très utilisées dans l'alimentation du bétail.

L'actuel conflit militaire a engendré une hausse de 50 % de leur coût.

De son côté, le prix du Gazole Non Routier (GNR) a connu une inflation de 110 % en 1 an.

À cela s'ajoute l'effet de la sécheresse qui a eu un impact sur les volumes de production de lait.

De plus, la profession est confrontée à l'importation de matières premières transformables, comme le lait ou les produits carnés, bénéficiant d'une DSP pour venir concurrencer directement les productions locales. Dans le même temps, l'alimentation animale indispensable ne bénéficie d'aucune aide au transport ce qui constitue une injustice flagrante rappelant les infâmes lois douanières qui ont détruit l'économie de notre pays.

La situation de nombreux éleveurs est, par conséquent, aujourd'hui très délicate. Il en va de leur avenir même. Nous voyons de plus en plus de troupeaux mis en vente pour faire face aux difficultés.

L'agriculture est à un tournant.

Pour « Core in Fronte », il y a nécessité d'agir et d'aider les agriculteurs et les éleveurs, à l'heure où il y a une prise de conscience pour aller vers une véritable agriculture de production pour la Corse et empêcher que nos terres agricoles soient sacrifiées au béton.

Di pettu à sta situazione di crisa, chì cuntate di fà pè sustene l'agricultura ?

Quale sò e vostre soluzione pè aiutà l'allevatori corsi, chì sò oghje addisperati ?

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. A parolla à l'Esecutivu, M. LIVRELLI.

**M. Dominique LIVRELLI**

A ringrazià vi.

Caru amicu,

Comme vous le soulignez, le risque de forte déprise économique et sociale est avéré pour l'ensemble des filières d'élevage insulaire et particulièrement pour la filière ovine-caprine, avec la combinaison de facteurs qui se cumulent de façon inédite, tant par leur ampleur que par leur effet d'entraînement :

- Surcoûts d'alimentation liés aux marchés des denrées, mais aussi des besoins accrus des cheptels avec la sécheresse actuelle,
- Hausse du coût des engrais et des carburants,
- Baisse des rendements des fourrages/céréales, entraînant une trésorerie insuffisante pour assurer la remise en culture de surfaces fourragères (sécheresse et surcoût dû à l'augmentation des intrants).

Cette spirale est susceptible d'entraîner une baisse des cheptels et de la production, voire la faillite et la disparition des exploitations les plus fragiles.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, la Collectivité de Corse, au travers de l'ODARC, se mobilise pour tenter de trouver des solutions aux difficultés rencontrées, et ce, en complément du plan de résilience porté par l'État.

En effet, il est utile de rappeler que l'ODARC ne maîtrise pas le plan de résilience et a, dès sa mise en place, alerté les services de l'État sur les difficultés que rencontreraient les éleveurs pour mobiliser les 3 M€ de l'enveloppe dévolue à la Corse.

Malheureusement, cette crainte s'est avérée justifiée et seul un tiers de cette somme semble, à l'heure actuelle, pouvoir être réellement octroyé aux éleveurs corses. En début de semaine, l'ODARC a réitéré sa demande auprès de l'État pour qu'une solution soit trouvée afin que les 2M€ restants puissent être utilisés dans le cadre d'un régime plus approprié et mieux adapté aux spécificités des exploitations insulaires.

En parallèle, l'ODARC a lancé en septembre un appel à projets « Cultures protéiques » visant à soutenir la réalisation de cultures fourragères comprenant majoritairement des légumineuses (luzerne, trèfles) susceptibles de fournir une alimentation riche en protéines aux cheptels. Doté d'une enveloppe de plus d'1M€, ce dispositif permettra un soutien à hauteur de 60/70 % des coûts (engrais, semences et travaux) pour les agriculteurs aînés et de 75 % pour les jeunes agriculteurs.

De plus, l'ODARC a sollicité la Collectivité de Corse au travers de son Budget Supplémentaire pour qu'une enveloppe exceptionnelle de 2,5 M€ puisse être allouée à l'Office dans le cadre d'une aide conjoncturelle de gestion de crise en direction des éleveurs et particulièrement au bénéfice de la filière ovine-caprine. Les modalités d'octroi de cette aide sont encore en cours de construction afin d'être réactifs, efficaces et pertinents dans son déploiement.

Enfin, le projet de pôle de compétences en filière fourrage-céréales de l'ODARC à Migliacciaru est en cours de développement. Le premier comité stratégique se tiendra la semaine prochaine avec notamment le groupement de fourrage et de céréales de Corse, les chambres d'agriculture et l'INRAE.

L'enjeu est de mener, sur ce site, des essais sur des variétés plus résistantes, plus résilientes, moins dispendieuses en eau ainsi que des expérimentations sur la fertilisation et l'irrigation des cultures afin de développer une production plus durable et mieux adaptée au changement climatique.

Concernant la problématique des transports que vous soulignez, la réglementation très contraignante de la PAC ne prévoit pas d'accompagner l'introduction de matières premières (notamment fourrage, céréales, aliments) à

destination des producteurs primaires que sont les agriculteurs. De plus, les règlements européens encadrant les aides d'État interdisent cet accompagnement. Une exception existe pour les régions ultrapériphériques, mais celle-ci ne peut s'appliquer à la Corse. Il n'y a donc pas, à l'heure actuelle, de possibilités d'aides au transport dans ce domaine.

Cependant, l'ODARC en lien étroit avec le Conseil Exécutif et l'Office des transports s'emploie activement à faire modifier cette directive et sollicitera l'État, dans le cadre du processus en cours, pour infléchir la position de l'Union européenne en vue d'obtenir un statut dérogatoire pour les éleveurs corses.

Toutefois, cette crise est aussi le révélateur de la fragilité de notre système d'élevage auquel nous nous efforçons d'apporter des solutions structurelles profondes que ce soit en termes de politique d'installation, de sécurisation foncière, de productivité, d'autonomie alimentaire et de formation.

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

La question orale suivante est posée par le groupe « Avanzemu », Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Vous avez la parole, Chère collègue.

**Question orale N°2022/O2/62 déposée par Josépha GIACOMETTI-PIREDDA au nom du groupe « Avanzemu » : cycle de discussions avec Paris : quel projet porté par les élus de la Corse ? Quel positionnement pour un véritable processus à vocation historique ?**

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Il y a quelques semaines, après des années de déni, s'ouvrait un processus de discussions entre la Corse et l'État français à la suite de l'assassinat d'Yvan Colonna, de la légitime indignation qu'il a provoquée et des mobilisations qui ont eu lieu.

À la suite d'une première rencontre le 21 juillet dernier, un cycle de réunions thématiques a débuté le 16 septembre dernier.

Un constat s'impose aujourd'hui : alors que l'État a exposé un certain nombre de données relatives à la situation économique et sociale, à l'étude de différents statuts d'autonomie, et que d'autres réunions thématiques sont d'ores et déjà programmées, la représentation élue de la Corse n'a toujours pas commencé à élaborer une réflexion concertée (il y a certes des propositions qui existent de part et d'autre) sur le projet qu'elle entend présenter.

Chacun ayant exprimé ses positions propres, celles-ci doivent être rapidement confrontées afin de déterminer les points de convergence et de divergence.

Corsica Libera a, ces dernières semaines, soumis au débat 10 points parmi lesquels le statut fiscal et social pour faire écho à la thématique de la 1<sup>ère</sup> réunion parisienne.

Ces 10 points ont pour socle :

- la reconnaissance du peuple Corse et de ses droits, point d'entrée de nos discussions en lieu et place des lignes rouges imposées par le gouvernement français et actées dans le compte-rendu faisant actuellement office de document de base de nos échanges.

- Une réforme de portée constitutionnelle avec l'octroi du pouvoir législatif dans un large périmètre de compétences. La démonstration étant faite, et beaucoup d'entre nous en sont convaincus je le sais, depuis longtemps que nous ne pouvons agir efficacement à droit constant.

Ce socle, il est celui de la majorité d'entre nous ici.

Ce socle, c'est aussi celui validé par près de 70 % des Corses qui se sont prononcés aux dernières élections territoriales pour des listes ayant pour plus petit dénominateur commun, la mise en œuvre d'une solution politique globale. Pour un véritable processus historique garant des intérêts de notre peuple sur sa terre, ce socle constitue aujourd'hui le fait majoritaire, la base minimale.

Ceci, bien entendu, et c'est bien l'objet de ma demande, n'excluant pas pour autant la nécessité d'échanger entre tous les élus de la Corse, de ce que nous pourrions défendre ensemble et de ce que nous défendrons de façon dissociée.

Pour cela il apparaît donc urgent de mettre en place une instance de travail réunissant toutes les sensibilités de l'Assemblée de Corse et qui nous permette d'arrêter en Corse la base et les contours du projet qui sera porté à Paris.

Je ne suis pas attachée à une forme particulière pour cette instance, mais je crois qu'il faut, ci vole oghje chè in Corsica, pussimu qui pone e dumande chì seranu quelle di una parte di l'eletti di a Corsica, una mettudulugia, un calandariu è avanzà nant'à su sugettu funziu pè u notre paese.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous à ce stade nous faire connaître votre position ?

Je vous remercie. A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vous remercie. La parole est au Président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

A ringrazià vi pè a vostra quistione, Cara cunsigliera è amica.

Bienvenue d'abord à Angèle CHIAPPINI de la part du Conseil exécutif de Corse. Vous avez rejoint les bancs de l'Assemblée et nous sommes heureux de la perspective de travailler avec vous dans le cadre de la mandature à venir.

Je pense de votre question et de votre proposition qu'elles sont tout à fait fondées. Je précise que nous devons avoir une conférence des présidents ; conférence qui était prévue avant la session d'aujourd'hui, mais que les contraintes de calendrier, notamment de la Présidente de l'Assemblée de Corse nous ont conduits à reporter à demain. Donc, j'espère que les présidents qui participent à la conférence ne m'en voudront pas de déflorer un petit peu les propositions, mais qui sont en fait le reflet de la réflexion que nous avons menée les uns et les autres tantôt séparément, tantôt ensemble.

Je pense qu'il y a deux niveaux d'instance à mettre en place :

1<sup>er</sup> niveau. Il est indispensable que la CdC, le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse, et à un autre niveau les instances consultatives (Assemblea di a Giuventù, Chambre des territoires et bien évidemment le CESEC qui représente aujourd'hui la société civile) travaillent de façon concertée pour des propositions au Gouvernement dans le cadre du processus.

Donc le 1<sup>er</sup> niveau de proposition que je compte exposer demain dans le cadre de la conférence des présidents mais que j'évoque aujourd'hui en réponse à votre question, c'est effectivement que sans préjudice d'autres espaces de travail, nous mettons en place un groupe de travail – nous verrons ensemble la

dénomination – qui regrouperait la Présidente de l'Assemblée de Corse, l'ensemble des groupes et sensibilités représentées au sein de l'hémicycle et moi-même, éventuellement accompagnés d'un ou plusieurs conseillers exécutifs en fonction des thématiques traitées.

Je vous proposerai que cette instance se réunisse à minima une fois tous les 15 jours, et peut-être même une fois par semaine si la fréquence paraît soutenable, nous en discuterons demain en conférence des présidents ; il s'agira ainsi d'avoir à intervalles très réguliers, un espace d'échange, de dialogue, de bilan, d'animation, à charge ensuite pour chacun, de repartir dans le cadre de ses prérogatives, compétences, et choix propres pour construire sa propre opinion et sa propre réponse.

On nous a fait le reproche de ne pas être arrivé à Paris avec des propositions pour cette première réunion ! Moi je voudrais quand même répondre, avec un sourire, à ceux qui tantôt sincèrement, tantôt avec un peu de malice nous font ce reproche qui ne me paraît absolument pas fondé. Que n'aurait-on dit de celles et ceux, majorité ou opposition, Conseil exécutif ou Assemblée, qui seraient arrivés lors d'une première réunion, où il s'agissait simplement de préciser le cadre méthodologique de travail, que n'aurait-on dit de celles et ceux qui auraient eu la prétention et l'outrecuidance d'arriver avec des propositions toutes faites sur l'analyse et les propositions du modèle économique et social à construire pour la Corse dans les années et les décennies à venir ?! Je pense que cela aurait été tout à fait prématuré et même quelque part déplacé !

Nos idées, nous les avons, vous les avez aussi, je pense que vous n'auriez pas eu de difficulté à les exposer mais quelle aurait utilité de cette démonstration à ce moment-là ? À un moment où nous n'avons pas encore défini le cadre de travail qui doit nous occuper.

Le deuxième reproche : je trouve un peu fort de café qu'on nous reproche de ne pas avoir fait de proposition. Je parle sous le contrôle de celles et ceux qui étaient présents à cette réunion.

Il me semble bien que nous avons dit que, indépendamment des propositions à débattre et éventuellement à valider dans le cadre du processus, y compris d'un point de vue institutionnel, de la mise en perspective d'un statut d'autonomie, nous avons dit les uns et les autres, avec nos mots, qu'il était important et essentiel d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux problématiques d'ores et déjà identifiées, et notamment exprimées par l'Assemblée de Corse. Nous l'avons dit, nous, la délégation de la Corse, et le ministre en a convenu.

Je vais vous citer trois cas précis où nous avons fait des propositions claires et qui ont la légitimité d'une délibération quelques fois prise à l'unanimité de l'Assemblée de Corse et où nous n'avons eu aucune réponse.

Premier exemple, le prix de l'essence, et plus généralement le prix de l'énergie qui est aujourd'hui une problématique essentielle dans tous les pays d'Europe et y compris en France, nous avons une délibération qui a saisi le premier ministre, conformément aux textes, votée par l'Assemblée de Corse et qui propose des mesures conjoncturelles et structurelles pour diminuer le prix de l'essence à la pompe.

Un des axes forts du positionnement du ministre Darmanin au nom du Gouvernement est de dire : « commençons par voir si les compétences actuellement dévolues à la CdC sont exercées » et nous avons dressé le constat ensemble qu'à 50 reprises ces dernières années, le Gouvernement avait été saisi de demandes d'adaptations législatives et réglementaires, le ministre en a convenu, mais le Gouvernement n'a jamais répondu ! Il nous a dit « ce n'est pas acceptable ». Et nous, nous arrivons dans un domaine qui est au cœur de l'actualité avec des propositions sur lesquelles l'ensemble des Corses nous interpellent, nous les avons saisis depuis octobre 2021, re-saisi au début de l'été, saisis à nouveau en amont de la réunion du 16 septembre 2022 ! Nous n'avons pas eu l'ouverture du moindre espace de discussion, malgré la position de principe du ministre Darmanin.

Deuxième exemple, quand on nous dit que nous n'avons pas fait des propositions précises, nous sommes montés ensemble, porteurs d'une délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse ! Avec le soutien unanime de la conférence sociale pour demander des adaptations législatives et réglementaires sur la question du pouvoir d'achat ! Une délibération de l'Assemblée de Corse qui a été appuyée et relayée par l'ensemble des députés de la Corse, et au-delà, parmi lesquels trois députés nationalistes et un député appartenant à la majorité présidentielle gouvernementale !

Le ministre de l'intérieur nous a dit qu'il y avait eu, je reprends ses propres paroles, « un bug », que c'était le moment de l'installation du Gouvernement. Nous avons demandé à ce que ces discussions soient reprises ; il nous a été dit que ces discussions seraient reprises et qu'il y avait urgence à le faire car il y avait une échéance pour la loi de finances d'ici la fin de la semaine. Depuis 15 jours, nous n'avons pas eu le moindre espace pour discuter de cette délibération votée à l'unanimité, avec des propositions très concrètes.

Dernier exemple, le crédit d'impôt. On nous dira que ce sont des questions techniques. Mais lorsque nous sommes sur de grands débats, on nous dit que la libération des prisonniers relève de la séparation des pouvoirs, lorsque

l'on parle de moyen terme, on nous dit que nous avons la tête dans les étoiles, lorsque l'on vient sur des problèmes concrets qui préoccupent tous les Français et tous les Européens et donc les Corses, et que nous arrivons avec des propositions, on ne nous répond pas !

-Le crédit d'impôt est un point technique, mais c'est un point important de l'économie de la Corse dans lequel l'administration a fait varier unilatéralement sa doctrine, au détriment des entreprises touristiques de Corse, avec en corollaire – et ça a été confirmé par des mots très forts « une concurrence déloyal »e, du « paracommercialisme », avec des exemples à l'appui où le ministre nous a dit : « ça ne peut pas durer comme ça » ! Il nous a donné rendez-vous, vous étiez présents, à tel point que je me suis engagé avec les professionnels du domaine en disant que nous avons acté le principe d'une réunion.

Au jour d'aujourd'hui, malgré nos relances, nous n'avons pas eu confirmation de cette réunion et le calendrier défile avec une échéance, sous le contrôle de ceux qui connaissent le calendrier parlementaire, à la fin de la semaine.

Donc, trois exemples précis dans lesquels nous avons fait des demandes et où nous n'avons pas de réponse.

Donc, premier instance : oui, nous devons rechercher un espace de discussion à la fois pour le suivi du processus et pour formaliser nos propositions dans tous les domaines, cet espace a vocation à être ouvert et à associer l'ensemble des forces représentées au sein de l'Assemblée ; et je reprends une critique qui avait été développée par le groupe Avanzemu, il ne s'agit pas de rechercher un consensus mou, il s'agit d'essayer de parler entre nous, pour aller le plus loin possible sur le chemin de la convergence, tout en restant en cohérence avec nos opinions politiques et nos choix fondamentaux. Donc, le premier niveau, c'est celui-là, c'est ce que je proposerai demain et c'est la réponse que je vous fais.

Le deuxième niveau concerne les forces nationalistes qui sont représentées dans cet hémicycle, la quasi-totalité des sensibilités du mouvement national sont représentées dans cet hémicycle. Je pense que nous devons avoir un deuxième niveau de travail dans la mesure où, vous l'avez dit, 70 % des Corses se sont prononcés pour l'ensemble des listes se revendiquant du nationalisme et du mouvement national et je considère qu'à ce moment de notre histoire, notre responsabilité partagée au-delà des difficultés, au-delà des désaccords qui ont pris des formes très aiguës dans les critiques vis-à-vis de la majorité territoriale ou du Conseil exécutif, notamment ces dernières semaines, au-delà de ces divergences et au-delà de nos désaccords, je pense que notre responsabilité à toutes et à tous est de construire un socle commun à défendre ensemble à Paris, car nous savons

que c'est aussi des conditions de la réussite ; en tout cas de la capacité à se faire entendre.

Donc, je pense vous avoir répondu.

Oui, une instance globale réunissant Assemblée et Conseil exécutif dans la diversité des sensibilités, et deuxièmement, un espace de travail pour que les différentes sensibilités nationalistes puissent travailler à faire des propositions cohérentes sur des bases partagées.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

On revient à la question du groupe « Avanzemu ».

M. ANGELINI, vous avez la parole.

**Question orale N°2022/O2/61 déposée par le groupe « Avanzemu » : abattage des porcins dans le Cismonte.**

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Monsieur VANNI.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'ODARC,

Notre filière porcine connaît une activité importante avec une production généralement qualifiée comme étant de grande qualité.

En période de production, régie par une certaine saisonnalité, les besoins en abattage sont particulièrement importants.

L'abattoir de Ponte Leccia est le seul abattoir ouvert aux porcins pour le territoire du Cismonte.

Il apparaît, selon les informations dont nous disposons, mais dont nous avons vu avec intérêt et plaisir qu'elles avaient été actualisées ces dernières heures, que cette année l'abattage aurait dû être plafonné, sous décision, entre autres, des services vétérinaires, à 160 unités porcines par semaine.

S'il ne nous appartient pas de discuter les décisions des services vétérinaires qu'il convient de respecter, cette fréquence paraît insuffisante pour satisfaire l'ensemble de la demande liée au rush que l'on peut constater. Cela risque de mettre à mal la production locale, déjà touchée par diverses problématiques ne relevant pas forcément de l'abattage.

Les acteurs de la filière s'inquiètent légitimement quant à la possibilité qui leur serait offerte, ou non, de réaliser pleinement leur activité cette année.

Ainsi et afin de lever les craintes des agriculteurs porcins, Monsieur le Conseiller exécutif, même si j'ai encore une fois avec mes collègues constaté des inflexions très récentes et on s'en félicite, quelles solutions plus durables préconisez-vous afin d'assurer l'entière prise en charge des besoins en abattage de la filière porcine pour l'intégralité de la saison à venir ?

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. La parole est au Président de l'ODARC, M. LIVRELLI.

**M. Dominique LIVRELLI**

Je vous remercie.

L'intérêt de la Collectivité de Corse pour les filières d'élevage n'est plus à démontrer, particulièrement en lien avec la problématique de l'abattage.

La filière porcine, comme les autres, a bénéficié d'un accompagnement tout particulier, notamment dans le cadre de la crise COVID.

En effet, en décembre 2020, la Collectivité de Corse a pris une mesure de soutien destinée à ces éleveurs assurant la gratuité de tous les abattages, qu'ils aient été réalisés à la demande d'adhérents, à la demande de démarche AOP ou non pour les animaux nés et élevés sur le territoire ou importés vivants.

Compte tenu du fait que cette mesure s'arrêtait au 31 décembre 2020, une majorité des animaux en AOP abattus plus tard, eu égard au cahier des charges du signe officiel et des contraintes de finition, n'avaient pas pu en bénéficier.

Attentifs à la demande des producteurs en AOP, l'ODARC a mis en place une aide spécifique pour la prise en compte des frais d'abattage pour ses éleveurs couvrant la période de janvier et février 2021.

Comme vous pouvez le constater, la Collectivité de Corse et l'ODARC sont plus que bienveillants quand il s'agit d'accompagner les éleveurs en difficultés.

Concernant la problématique abordée, le président du Syndicat mixte de l'Abattage de Corse (SMAC) a rencontré l'ensemble des filières les jeudi 22 et vendredi 23 septembre. L'inquiétude, légitime, a été levée en proposant un 3ème jour d'abattage au bénéfice des éleveurs porcins.

En effet, des améliorations techniques validées par les services vétérinaires vont permettre d'atteindre les objectifs afin de dégager une journée supplémentaire d'abattage.

Le délestage sur les autres abattoirs de Corse avait été envisagé un moment mais, suite aux réserves émises par les éleveurs bovins, le président a continué d'explorer les dispositions en interne.

Ainsi, à l'issue du CSE du SMAC du mardi 27 septembre, les salariés ont accepté d'effectuer une journée de travail supplémentaire, le samedi, durant toute la période de pointe permettant ainsi de traiter les différentes espèces sur le site de Ponte Leccia. Cet accord permettra ainsi de répondre aux attentes et contraintes de toutes les filières, notamment l'abattage de 400 porcs durant la période du 15 novembre au 1er mars.

Le directeur de l'abattoir de Ponte Leccia a trouvé un accord avec le laboratoire d'analyses afin de faciliter le travail des éleveurs porcins qui pourront récupérer leurs carcasses en temps et heure.

L'ensemble de ces engagements ont été pris par le président du SMAC et ses équipes. Ils devraient être validés en réunion de travail avec les différentes filières en début de semaine prochaine.

Il est toutefois utile de rappeler que lors de la construction de l'abattoir de Ponte Leccia, en 2005, il n'avait pas été anticipé un tel développement de la filière porcine. Cependant, une série de travaux a été budgétisée, qui devrait permettre des solutions à court terme.

En parallèle, le chantier du nouveau schéma territorial de l'abattage a été ouvert avec le lancement du marché de prestations intellectuelles lors du 2ème trimestre 2022 et ce, conformément au planning établi. Les réponses sont en cours d'analyse et le marché sera attribué très prochainement, ouvrant ainsi la voie à la phase de co-construction de ce projet avec les partenaires concernés.

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Question suivante posée par le groupe « Fà populu in seme ».

Mme Paola MOSCA, vous avez la parole.

**Question orale N° 2022/O2/60 déposée par Mme Paula MOSCA, au nom du groupe « Fà Populu In seme » : développement et préservation patrimoniale.**

**Mme Paola MOSCA**

A ringrazià vi, Presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 6 septembre dernier débutaient les travaux du pont de Casaluna, entraînant de vives réactions de la part de certains habitants de la micro-région.

Le mardi 20 septembre, pour répondre à cette polémique, nous apprenions dans la presse que les maires des communes d'Aiti, Cambia, Castineta, Erone, Gavignanu, Lanu, Morosaglia, Rusiu et Salicetu vous ont adressé un courrier afin de vous apporter leur soutien au sujet de la construction du nouveau pont.

En effet, le pont de Casaluna a subi à plusieurs reprises ces dernières décennies, les conséquences désastreuses de forts épisodes d'intempéries : à la fin des années 90, en octobre 2015, puis en novembre 2016. La dernière forte crue ayant emporté l'arche centrale.

Nous sommes tous conscients de l'impérieuse nécessité, pour la vallée et ses habitants, de rétablir une circulation sécurisée et pérenne, indispensable pour le désenclavement de cette micro-région. C'est pourquoi, après de nombreuses études, a Cullettività di Corsica a débuté les travaux, avec l'obligation - pour des raisons de sécurisation hydraulique - de détruire l'ancien pont.

Nous savons que tout a été étudié pour éviter cette destruction et vous avez déjà répondu à cette question, de manière précise, à la fois lors de la session de l'Assemblea di a Giuventù, mais aussi lors de la session de l'Assemblea di Corsica du 28 avril 2022, à la suite d'une question de Marie-Claude BRANCA relative à l'état des routes de la Vallée de la Casaluna.

Néanmoins, il nous semblait important d'approfondir ce sujet dans un cadre plus général.

Notre majorité a fait du développement des zones rurales une priorité.

Dans le même temps, la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine sont des éléments que nous considérons comme essentiels à la construction de la Corse de demain.

Dans le cas du pont de Casaluna, il n'était pas possible d'allier ces deux pans de notre politique : il a fallu arbitrer, pour l'intérêt général des corses et en particulier des habitants de la vallée.

Ainsi, Monsieur le Président, pouvez-vous nous en dire plus sur la philosophie du Conseil exécutif quant à la nécessaire transformation des infrastructures, le développement et la préservation, la conservation et la restauration de notre patrimoine ?

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi, Cara cunsigliera.

A parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vais revenir une nouvelle fois sur l'affaire de la destruction de l'ancien pont de Casaluna et intégrer aussi, comme vous m'y invitez à travers votre question, ce choix douloureux mais indispensable dans le rappel de notre vision patrimoniale d'ensemble.

Un mot sur l'ancien pont de Casaluna.

Je rappelle qu'il n'avait pas fait l'objet d'un quelconque classement, mais indépendamment de cela, il y avait un attachement affectif et historique, fort, et dès lors, pour moi, sa valeur patrimoniale était incontestable et il fallait le protéger, ou chercher à le protéger, au même titre que s'il avait été classé.

Ce pont avait été répertorié par le plan Terrier dressé à la fin du 18ème siècle. Il a probablement été édifié durant la période génoise au 17ème siècle et a fait ensuite l'objet de plusieurs opérations ou campagnes de restauration, notamment aux 19ème et 20ème siècles.

Cet ouvrage d'art a fait l'objet de dommages successifs et notamment d'une destruction partielle lors de la grande crue du 24 novembre 2016.

L'impératif était de reconstruire ce pont, ou de reconstruire un pont, puisque c'est la voie d'entrée dans l'ensemble de la pieve.

Le premier choix qui a été fait était celui d'envisager la reconstruction en se servant des vestiges de l'ancien pont ; choix naturel.

Cette option a été interdite formellement par l'ensemble des experts que j'ai sollicités, non seulement les services des routes mais également les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Je vous rappelle simplement une donnée de base : l'ancien pont laissait passer un volume estimé à 275 m<sup>3</sup> par seconde ; or, la crue centennale de la Casaluna est évaluée par la DDTM à 640 m<sup>3</sup> par seconde, soit trois fois la capacité de l'ancien pont ! Il était donc strictement impossible de reconstruire à partir de l'ancien pont, première option.

Deuxième option, pouvait-on construire un nouveau pont en conservant les vestiges ? Cette deuxième option a été strictement interdite par l'ensemble des avis autorisés que j'ai recueillis, non seulement auprès des services de la CdC mais également auprès de la DDTM et des tiers experts.

Le seul endroit pour construire un nouveau pont était en aval de l'ancien pont. Maintenir les vestiges et les arches conservés après la crue aurait conduit à un risque d'embâcle majeur, avec le risque de destruction des anciens vestiges et du nouveau pont !

Faire ce choix aurait été un choix dangereux.

Les mêmes qui me critiquent aujourd'hui pour avoir pris, in fine, la décision de détruire auraient sans doute été ceux, pour partie d'entre eux, qui auraient crié au scandale si d'ici X années, il y aurait eu un drame ou tout simplement la destruction du nouveau pont.

On aurait parlé d'imprévoyance, et de négligence fautive.

Je trouve qu'il est quand même paradoxal de tantôt faire le reproche au Conseil exécutif de ne pas prendre de décision assez vite, tantôt de lui reprocher de prendre des décisions qui sont inéluctables y compris après un cycle de concertations que j'ai relancé.

J'ai été sensible à l'émotion manifestée par la population, perchè simu Corsi, perchè tinimu a i nostri lochi, perchè tinimu a a nostra storia è à u nostru patrimoniù ! Avia tutti l'avisi tecnici, simu andati sopr'à piazza, avemu scuntrate a ghjente, aghju fattu vene a ghjente, i nostri spezialisti di i servizii anu spiecatu

tuttu cù i piani, ma dopu, ghjente ch'ùn vulemu micca capisce, un capiscenu micca.

Eu, mi so ingagiatu à una affaire : aghju dettu aghju da rilancià torna un cicculu di discussione, s'ellu ci'hè un'altra pussibilità tecnica, rivinaraghju ver'di voi.

Je rappelle que cette relance nous a aussi coûté de l'argent, car les marchés avaient été passés et qu'il y avait des indemnités de retard, et qu'il y avait également une nécessité d'engager parce que c'est la programmation du PEI. Et donc, lorsque j'ai constaté qu'il n'y avait pas d'autre possibilité, j'ai appelé les maires et j'ai appelé les principales personnes qui défendaient l'idée du pont.

Je n'allais pas refaire une réunion sur place pour redire ce qui avait déjà été dit et être confronté à un certain nombre de personnes qui ne voulaient pas entendre parler de la destruction.

La décision il fallait la prendre !

Je termine en disant qu'il ne faut pas perdre de vue que nous allons investir 3,6 M€ pour construire ce pont et pour faire un ouvrage qui soit intégré et moderne. Et c'est aussi pour cela, me semble-t-il, que 9 des 11 maires de la région sont venus spontanément dire que le choix qui avait été fait était le bon et le seul à faire ! Et je les remercie de cette décision.

Je regrette, même si je comprends l'émotion des gens, je regrette qu'ils n'aient pas été accessibles à la démonstration que nous avons faite !

Je n'avais pas d'autre choix que celui-là ! Et je suis fier d'avoir fait le choix, avec le Conseil exécutif, d'investir 3,6 M€ pour qu'il y ait un pont à la hauteur des attentes de cette région, qui est une région de l'intérieur, de montagne qui a le droit de vivre.

Sur la conservation de la mémoire, nous avons travaillé avec la direction du patrimoine, notamment Pierre-Jean CAMPOCASSO, qui y est particulièrement attaché. On a gardé toutes les pierres de l'ancien pont, on va faire un lieu sur place qui permettra, notamment à travers des photographies, à travers la reconstruction sous une forme plus moderne, plus réduite, de l'ancien ouvrage, conserver la mémoire du lieu, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, les pierres qui n'auront pas été réemployées sur place pourront être utilisées au futur pont du Golu au lieu-dit « Canavaghjolu », qui est la voie d'entrée pour Vallerustie.

Je pense que de ce côté-là, nous avons fait tout ce que l'on pouvait faire.

Et je termine en disant que nous l'avons fait de façon naturelle, car le patrimoine est pour nous un enjeu majeur...

Je signale que nous avons diligenté des expertises sur l'ensemble des ouvrages d'art de la CdC : les ponts sur les routes, mais également les ponts sur les chemins de fer, avec des études pour 2 M€, que ça nous a déjà conduit à faire des interventions urgentes sur un certain nombre d'ouvrages qui ne présentaient pas de signes apparents de faiblesse mais qui étaient pourtant dans un état dangereux, donc cette décision d'expertiser a déjà porté ses fruits ; que nous avons déployé un programme important de modernisation de remise en état aussi bien sur le ferroviaire que sur les différents ponts, je ne les cite pas.

Et je finis sur la politique patrimoniale que beaucoup d'entre vous connaissent : un mot sur la Strada Paolina, parce que la Pieve dont il s'agit a vocation à être intégrée dans cette pieve. Je vous rappelle qu'il y a en perspective le musée Pasquale Paoli, le mémorial de Ponte Novu, les couvents de Merusaglia, Orezza, Alisgiani, Casabianca, Caccia, la région du Boziu jusqu'à la ville de Corti et le projet « Corti capitale XXI », que tout cela fait sens.

À Merusaglia, on a avancé de façon très significative sur le couvent, nous avons réglé d'autres situations foncières et juridiques.

Donc, je pense que du côté de la politique patrimoniale et notamment de la conservation de tout ce qui est moulins, glacières, fontaines, ponts, nous faisons ce qu'il y a à faire.

Dans la commune d'Olmata di Capicorsu, nous restaurons actuellement un ancien pont médiéval.

Je vous renvoie pour terminer vers la lecture de cette brochure qui vous a été distribuée « Da i stantari à u cantu in paghjella – a diversità di u patrimoni corsu » ; c'est une brochure qui sera envoyée à l'ensemble des maires corses pour qu'elle puisse être présentée dans la case cumune di i nostri paese.

Vi ringraziu !

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Les deux questions suivantes seront posées une après l'autre et une réponse commune sera faite par l'Exécutif.

A prima di « Un soffiu novu ». Christelle COMBETTE, vous avez la parole, Chère collègue.

**Question orale N° 2022/O2/54 déposée par Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : électrification portuaire.**

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

M. le Président, Mme la Conseillère exécutive,

Lors d'une session en début d'été, notre collègue Romain COLONNA revenu sur la question de la pollution générée par l'activité des croisières, notamment dans le port d'Ajaccio, nous plaçant au confluent des impératifs environnementaux et économiques.

Si, au lieu d'opposer les deux dimensions, on envisageait de déclencher un cycle vertueux alliant fréquentation et environnement par l'électrification des ports de commerce ?

Par exemple, le port de Toulon, tout comme celui de Marseille ou du Havre, projette d'ici l'été 2023 de réduire de 80 % leurs émissions polluantes par l'électrification des quais.

Il y aura quatre sources d'approvisionnement : le réseau, le solaire, les batteries et l'hydrogène avec des équipements de charge à quai de 2,7 MW pour le branchement des ferries et de 10 MW pour les navires de croisière.

Une avancée majeure qui aurait pu être la nôtre. Le coût d'électrification du port de Toulon représente 21 M€ financés par l'État, l'UE, la commune, le département et la région.

Ce montant équivaut à deux années des reliquats de la Dotation de Continuité territoriale... Vous connaissez nos réticences sur la déspecialisation de la DCT qu'il aurait fallu maintenir en faveur du transport et des infrastructures. L'électrification des ports de Corse est un engagement politique ambitieux et vertueux qui aurait pu et pourrait encore, si vous revoyez vos positions, être financé par les reliquats de la DCT.

La Collectivité de Corse est gestionnaire des ports de commerce de Corse depuis 2002. Qu'avez-vous entrepris pour mettre en œuvre cette démarche et à quel horizon ces équipements pourraient être mis en service ?

Surtout que la transformation électrique des navires a débuté. D'ailleurs, la Corsica Linea et la Méridionale sont équipées depuis quelques années et la Corsica Ferries, principal utilisateur du port de Toulon, a prévu de d'équiper dès l'an prochain 4 de ses navires. La Corse ne peut pas se permettre d'être encore une fois en retard sur un sujet prégnant alors que les ports continentaux et les compagnies assurant la desserte seront rapidement équipés.

Un tel engagement de votre part permettrait aussi et surtout de garantir à l'économie de la Corse la conciliation des dimensions écologique et touristique.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Question posée par « Core in Fronte », Mme Véronique PIETRI.

Avete a parolla, Cara cunsigliera.

**Question orale N° 2022/O2/57 déposée par Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » : électrification des ports de commerce de Corse, où en est-on ?**

**Mme Véronique PIETRI**

A ringrazià vi, Prisidenti.

Cet été, la Corse a connu une hausse significative des pics alarmants de pollution atmosphérique, en raison de la multiplication des traversées maritimes et des fumées qui s'échappent des cheminées des navires venant s'ajouter, notamment, à celle de la centrale à fioul lourd du Vaziu à Aiacciu.

Le rejet des particules fines et autres polluants a des conséquences néfastes en termes de santé publique. En effet, selon l'Agence européenne pour l'environnement, la pollution de l'air entraîne environ 500 000 décès par an en Europe.

Les particules fines provoquent des réactions irritatives et inflammatoires susceptibles d'entraîner des maladies respiratoires et cardiovasculaires.

À Aiacciu, cette pollution est amplifiée par les navires de croisière.

En 2022, 227 escales ont été planifiées, au port, avec la venue des navires parmi les plus imposants au monde des principales compagnies de ce secteur.

En mai dernier, la compagnie TUI a été condamnée à 60 000€ d'amende pour des rejets excessifs à Marseille par l'un de ses navires, le Mein Schiff 2, qui vient justement en escale régulière à Aiacciu.

Le 17 juin 2022, le navire Aegean Odyssey a été expulsé, à 23h, du port de Nice, en raison d'une pollution atmosphérique trop importante. Pour l'anecdote, l'Aegean Odissey était arrivé le matin même à Nice en provenance d'Aiacciu...

En attendant la création d'une zone ECA en Méditerranée, prévue en 2025, qui obligera les opérateurs maritimes à utiliser un combustible dont la teneur en soufre ne dépasse pas les 0.1 %, quelles sont les mesures que nous pourrions appliquer en parallèle ?

En 2019, une table ronde avec la CCI, l'État, la mairie d'Aiacciu et la Collectivité de Corse, avait eu lieu sur les méfaits de la pollution qui était générée par les bateaux faisant escale dans le port d'Aiacciu. La question de l'électrification des quais y avait été pleinement abordée.

Le port de Toulon, principal point de départ et d'arrivée de passagers pour la Corse, va être totalement électrifié au premier semestre 2023. Il sera notamment alimenté par le réseau électrique local d'Enedis et du photovoltaïque. Cela permettra de réduire les émissions de particules fines de 80 % durant les escales longues.

Les compagnies maritimes qui desservent la Corse quotidiennement ont commencé en partie leur transition énergétique et écologique : elles construisent ou envisagent des navires qui fonctionnent au GNL, elles équipent leurs navires de prise de branchement électrique, de scrubbers, voire de filtres à particules en circuit fermé.

De même, beaucoup de navires de croisière, notamment parmi les plus récents et les plus modernes, remplissent aussi déjà plusieurs de ces conditions, notamment en ce qui concerne le branchement électrique.

Les installations portuaires en dehors du plan d'eau, sont la propriété de la Collectivité de Corse, elles sont gérées par la chambre de commerce régionale. Nous avons sollicité, par deux fois, cet été publiquement la CCI afin d'engager une discussion globale sur la question des croisières en termes de pollution et de tourisme de masse. Ces demandes sont restées sans réponse à ce jour.

Notre question sera donc la suivante : depuis la réunion de 2019, quel est l'état d'avancement et de financement des projets d'électrification des ports principaux d'Aiacciu et de Bastia, voire des ports secondaires et dans quel délai seront-ils éventuellement opérationnels ?

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Dunque, a risposta di l'esecutivu.

**Mme Flora MATTEI**

Merci beaucoup.

Je vous remercie d'abord toutes les deux pour ces deux questions qui portent principalement sur l'articulation fondamentale et nécessairement équilibrée entre la protection de l'environnement et le développement raisonné de nos activités portuaires.

Comme indiqué lors de la question orale de juin dernier au sujet de la multiplication des activités liées à la croisière sur la Corse et principalement dans le Golfe d'Aiacciu, le Conseil exécutif veut poser les bases claires, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de bâtir un modèle économique touristique, vertueux, résilient et durable.

D'ailleurs, à ce sujet, une réunion en plusieurs temps, en tout cas des réunions en plusieurs temps, seront organisées, dont une, la première, qui viendra le 12 octobre pour réunir l'Assemblée, le Conseil exécutif, la CCI, les maires dans un cycle de discussion.

Il est essentiel de rappeler que nos six ports de commerce insulaires demeurent des plateformes essentielles pour le maintien de l'économie de nos microrégions, et pour cause leurs bassins de vie et plus généralement la Corse.

Cependant, cette économie ne doit pas s'opérer au détriment de la santé de nos concitoyens, il est très important de le noter, des riverains, ni même des opérateurs et des usagers des ports. Pour preuve, les récentes manifestations des autorités de la ville de Nice et de Marseille, donc de l'autre côté de la Méditerranée, en ce qui concerne ce point précis.

C'est dans ce cadre que la Collectivité de Corse et ses partenaires s'investissent pour un transport maritime plus propre avec, entre autres, la mise en œuvre de l'électrification à quai des navires dont vous parliez toutes les deux.

Nous connaissons bien sûr les limites finies de notre monde, ses ressources, nous touchons du doigt ce plafond de verre technologique des carburants et des motorisations, et le plafond qu'atteint donc la mobilité lourde en

termes d'émission de gaz à effet de serre, et notamment l'implacable bilan carbone du secteur des transports.

Ces dispositifs, même coûteux, seront donc là pour limiter le rejet des fumées des particules fines une fois les navires à quai, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air aux abords des infrastructures portuaires concernées.

Croisons le champ des contraintes, pour répondre à Christelle COMBETTE, notamment sur la source des financements, même pour la déspecialisation, sachant que l'on ne pourra plus compter sur les reliquats de la DCT en ces temps inflationnistes complexes, pour les secteurs combinés de l'énergie et du carburant. Et surtout, sur quel échancier pour l'électrification des quais, dans la perspective de la neutralité carbone exigible par les accords de Paris d'ici à 2050.

A court terme, il s'agira donc prioritairement de programmer le raccordement des navires à quai sur le réseau électrique existant des deux ports principaux de commerce, à noter donc Bastia et Aiacciu, avant 2025, passage en zone ECA.

Le raccordement des navires à quai nécessitera d'importants travaux préalables sur les réseaux publics de distribution, ainsi que des aménagements complémentaires sur les installations portuaires.

L'idée étant de mener ces opérations en parallèle de la décarbonation de notre mix-énergétique insulaire contraint que nous connaissons, car cela se résumera, sinon au déplacement de la pollution du port aux abords périphériques urbains des centrales de Lucciana et du Vaziu.

Ces dernières études donc, sont en cours de finalisation avec l'opérateur EDF, pour quantifier et chiffrer le montant de l'ensemble des prestations à mettre en œuvre sur les communes de Bastia et d'Aiacciu. En parallèle, différents projets de démonstrateurs sont en cours d'étude, avec des études techniques, socio-économiques, financières sur les infrastructures portuaires et font l'objet d'échanges avec nos interlocuteurs principaux, la CCI, EDF, l'Etat, les compagnies maritimes.

Et, dans le cadre de la PPE sur les différents volets dédiés, des pistes complémentaires de conversion énergétique doivent être explorées ou sont même en phase de test, dans les navires et dans nos ports. On peut citer par exemple les groupes électrogènes au GNL mobile, donc une expérimentation qui a d'ailleurs permis d'alimenter un navire à quai durant 34 heures, soit suffisamment d'énergie électrique pour couvrir près de trois rotations. On peut citer la thalassothermie, la hydromaréthermie, en limitant donc les besoins en électricité de la station pour

l'escale des navires et en utilisant des échangeurs thermodynamiques des énergies marines. La consommation de ces postes sera donc limitée et donc influera moins sur l'impact carbone des différents connecteurs.

Et enfin, pour approfondir la faisabilité du développement des technologies de conversion énergétiques, il faut que nous accompagnons forcément, comme c'est indirectement dans la PPE, une montée en puissance des ENR pour une île non interconnectée, une île-montagne non interconnectée, dont les STEP, avec les dénivelés que l'on connaît pour cette île-montagne, avec son exploitation sur les dénivelés, et notamment les projets d'hydrogène décarbonés, qui sont d'ailleurs fortement appuyés par l'État et par la Commission européenne, comme le déploiement d'une pile à combustible à quai, alimentée en hydrogène et qui pourrait assurer une partie, en tout cas, des besoins électriques des navires à quai.

On pourra ainsi définir les objectifs pour la seconde période de la PPE, une étude dédiée doit être menée dans le cadre de sa prochaine révision qui sera donc suivi par notre collègue Julien PAOLINI, et devra apporter un éclairage précis, factuel, chiffré sur les choix technico- économiques les plus pertinents à court, moyen et long termes.

Nous sommes donc engagés en faveur d'un transport maritime plus propre pour l'ensemble de nos ports. La Collectivité mobilisera différentes sources de financement transverses, territoriaux, nationaux européens pour poursuivre les efforts et accompagner au plus près de ses attentes nos gestionnaires de ports et nos armateurs pour relever ensemble un immense défi.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc la question suivante...

**Mme Christelle COMBETTE**

Monsieur le Président, je crois qu'on a un petit temps de réponse après les questions orales, me semble-t-il ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui, vous pouvez 30 secondes.

**Mme Christelle COMBETTE**

Il n'y a pas de souci.

Juste, je voulais vous remercier pour votre réponse et cette perspective. Nous attendons donc 2025 avec impatience.

Et ensuite, j'ai cru comprendre que vous allez réunir l'ensemble des acteurs, là aussi, je vous remercie puisque je crois que le maire d'Ajaccio a invité justement l'ensemble des acteurs dès le mois de juillet. Et comme il n'avait pas de réponse, je pourrai lui apporter cette réponse. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Vous êtes resté dans les temps. Donc question suivante :

**Question n° 2022/O2/055 déposée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau souffle pour la Corse » : Urgence climatique et défis énergétiques**

Dunque, a parolla a Xavier LACOMBE, per « Un soffiu novu ».

**M. Xavier LACOMBE**

A ringrazià vi, bonghjornu à tutti.

Donc, le sujet est l'urgence climatique qui appelle évidemment à évoquer d'autres sujets, tels que la PPE, la problématique de l'eau et les risques incendies.

Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'AUE, du premier territoire à se doter d'une PPE en date de 2015, censée mettre à l'abri la Corse sur le plan énergétique pour de nombreuses années, la Corse est aujourd'hui, je dirais, presque la seule région à ne pas avoir une PPE actualisée et à hauteur des enjeux à venir. D'autant plus que je viens d'entendre qu'en 2025, la mise en service de l'électrification des navires à quai, il faudrait sécuriser les choses bien avant pour que cela soit effectif. Nous avons aujourd'hui, un contexte international de réchauffement climatique qui est très préoccupant.

Je me suis interrogé sur la procrastination que vous avez à repousser l'échéance de la présentation de la PPE, elle était prévue il y a déjà plusieurs mois. Une de mes questions : quand allez-vous présenter cette PPE que l'on puisse l'examiner tranquillement ?

Après la solution du gaz naturel largement médiatisée, il est aujourd'hui question dans les médias, et nous n'avons pas eu d'information dans cette Assemblée, ni de la part de l'Exécutif, de biocarburants. Quand comptez-vous, cette Assemblée, donner aux Corses en général cette information et la présentation de la PPE ? Je viens par deux fois vous demander un calendrier. Quelles sont les orientations, évidemment ? Et l'objectif d'autonomie énergétique pour 2050 ? Si on s'est fixé cet objectif, il faudra l'atteindre et avoir une évaluation, depuis quelques mois, voire quelques années, nous n'avons rien de tout cela. Je pense qu'il est temps de le faire.

Le réchauffement climatique que nous constatons depuis ces dernières années, après un été 2022 qui a battu tous les records en termes de chaleur et de sécheresse, rend la politique de l'eau plus centrale qu'elle ne l'a jamais été.

Donc, dans la foulée du schéma d'aménagement hydraulique, acté après le vote du PEI de 2003 à 2021, et en 2020 a été présenté le plan « Acqua Corsa 2050 », voté à l'unanimité, même si nous avons des doutes sur sa mise en œuvre et les 600 millions à trouver pour le financer. Nous avons trouvé un accord global, et là-dessus, nous avons participé largement et nous y avons contribué, pour des retenues collinaires sur des STEP solaires pour permettre, via l'énergie photovoltaïque qui est vraiment au goût du jour, de pomper l'eau en aval des barrages pour remonter en amont et faire en sorte qu'elle soit returbinée sur des rehausses de certains barrages, sur les opérations de réhabilitation des réseaux pour limiter les déperditions.

Aujourd'hui, il faut l'activer, l'accélérer et trouver les financements nécessaires, je viens de le dire.

Autre conséquence de la sécheresse, le risque incendie qui court toute l'année.

En octobre 2007, j'avais porté une motion demandant une présence permanente de moyens aériens en période estivale en Corse, pour prévenir évidemment les incendies et intervenir sans délai. Chantal PEDINIELLI, ma collègue, avait réitéré en février 2020, suite à l'incendie de Bavella.

A l'occasion du vote de ces motions, il était prévu de réunir un groupe de travail sous l'autorité de l'Exécutif, groupe de travail qui ne s'est jamais réuni. Encore une fois, quand comptez-vous le faire et dans quelle configuration ?

Monsieur le Président, l'actualisation de la PPE, la mise en œuvre des investissements urgents sur les infrastructures de l'eau, dont le dernier ouvrage structurant remonte à la création du barrage du Rizzanese, les moyens de lutte contre les incendies, et la liste n'est pas terminée, sont des priorités.

Ce sont des sujets importants et les Corses attendent des réponses et des réponses immédiates. Nous ne pouvons plus, encore une fois, parler de moyen et de long termes.

Autant de de sujets qui sont très importants pour la Corse.

Pour notre part, je crois que c'est la priorité aujourd'hui des priorités.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de répondre de manière précise et concrète à cette question.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc la parole à l'Exécutif qui va répondre à deux voix.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Monsieur le Vice-président.

Monsieur le conseiller, cher Xavier,

Tout d'abord sur la forme avant d'en venir au fond, j'ai chronométré, je ne le fais pas habituellement, 5 minutes pour poser la question. Donc une question fleuve, trois en un, une question mais trois sujets, des sujets particulièrement complexes liés au changement climatique, l'énergie, l'eau, les incendies, rien que ça.

Donc, quatre minutes en principe, pour vous répondre, on le fera à deux voix avec le président de l'Office de l'équipement hydraulique de la Corse, et on sera malheureusement peut-être obligés de dépasser légèrement la durée de la réponse.

Monsieur le conseiller, vous semblez privilégier la quantité plutôt que la qualité dans votre question. En effet, elle me semble truffée d'inexactitudes, pour ne pas dire d'erreurs manifestes.

Sur l'énergie tout d'abord, permettez-moi de vous répondre. Il est faux d'affirmer que nous n'avons pas de PPE. La PPE elle était adoptée en 2015, elle est toujours en vigueur, et pour cause, nous investissons tous les ans, 6 à 7 M€ dans l'énergie, en mobilisant notamment des fonds européens, des fonds du cadre de compensation en faveur de la transition énergétique et pour lutter contre le changement climatique. Mais cela, vous le savez pertinemment puisque vous êtes administrateur de l'agence d'urbanisme et d'énergie, et donc, vous participez à l'attribution de ces financements.

Deuxième point, il est faux d'affirmer que toutes les régions possèdent une PPE achevée, vous avez dit actualisée, et pour cause, seules les zones interconnectées ont une PPE qui est spécifique, les autres régions métropolitaines, françaises, sont soumises à une PPE nationale, une PPE nationale qui est bien souvent moins ambitieuse que la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Corse.

Troisième et dernier point, il est faux d'affirmer que nous sommes responsables des retards dans la révision de la PPE, puisqu'un projet de révision a été adopté en avril 2021 par notre Assemblée, à l'unanimité, je crois d'ailleurs. Et le gouvernement devait, au travers de la direction générale de l'énergie et du climat, lancer un appel d'offres pour l'approvisionnement en gaz naturel de la Corse, pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure gazière. C'est ainsi qu'était intitulé l'appel d'offres. Cet appel d'offres a bien été lancé par la direction générale de l'énergie et du climat en février 2020, et déclaré infructueux seulement en février 2022. Donc deux ans de perdus, mais pas de la responsabilité de la Collectivité de Corse, vous l'avez bien compris.

Donc aujourd'hui, quel est le contexte ? Il a en effet changé, et là vous avez raison, le contexte, notamment géopolitique sur le gaz naturel, en raison de la guerre en Ukraine, de la flambée des prix du gaz mais aussi de l'ensemble des énergies fossiles et des difficultés d'approvisionnement aujourd'hui, des difficultés d'approvisionnement que rencontrent tous les pays d'Europe, certains en venant même à réouvrir des centrales à charbon pour assurer leur production énergétique.

Nous devons donc réfléchir à d'autres solutions de transition pour alimenter nos centrales. Parmi ces solutions, en effet, les biocarburants ont été avancés par EDF et par l'État. C'est une solution qui est envisagée en effet, qui présente un certain nombre d'avantages, c'est une énergie renouvelable, c'est une énergie décarbonée, qui permet de réduire de manière considérable l'impact carbone et l'émission de gaz à effet de serre. Mais pour autant, nous devons obtenir certaines garanties, des garanties en termes d'origine de ces produits certifiés d'origine européenne, voire méditerranéenne, certifier la qualité du produit en termes de composition et certifier notamment les émissions. Et on parlait tout à l'heure des émissions atmosphériques, s'assurer que demain, les émissions des biocarburants soient comparables à celles qui sont imposées pour le gaz.

Mais au-delà des biocarburants, qui est une question centrale certes, je crois que c'est de l'équilibre général de la PPE que nous devons discuter. Et cet équilibre général, il doit être débattu dans le cadre du CEAC, au sein de cette Assemblée et notamment sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette PPE ; on a souvent reproché au programme *Acqua nostra* de ne pas être financé.

Sur la PPE, nous avons des objectifs ambitieux : rénovation des logements sociaux, rénovation des collèges et lycées, rénovation des établissements de santé, des moyens pour l'électrification des bateaux à quai, pour l'hydrogène, pour les STEP, vous l'avez évoqué. Ces moyens doivent être discutés avec l'État. Demain renoncer au gaz, c'est 400 ou 500 M€ d'économies faites par l'État en investissement. Ces 400 ou 500 M€, on doit les retrouver pour nous permettre de mettre en œuvre les objectifs qui sont proposés dans le cadre de la PPE.

Donc je vous donne rendez-vous au CEAC, au Conseil de l'énergie, de l'air et du climat et à l'Assemblée de Corse avant la fin de l'année, très probablement en novembre, pour le projet de révision de la PPE.

Sur les incendies, je vous renvoie à la réponse du Président du Conseil exécutif et aux réunions de la commission du développement économique, dont une première réunion se tiendra le 6 octobre prochain conformément à nos engagements et suite à la motion d' « Avanzemu » en juillet dernier.

Je cède maintenant la parole, excusez-moi, j'ai été un peu long mais au vu de la question, je ne pouvais pas faire autrement, au Président de l'Office hydraulique.

Je vous remercie.

### **M. Gilles GIOVANNANGELI**

A ringrazià vi, aghju da pruvà d'esse più cortu, mà hà da esse un pocu difficiuli.

Monsieur le conseiller, vous évoquez à juste titre la sécheresse et le réchauffement climatique et les conséquences lourdes qu'ils ont à la fois sur notre environnement, la biodiversité, même du point de vue économique, et bien entendu sur la gestion de l'eau qui sera certainement un enjeu fondamental lié à ces bouleversements climatiques.

En Corse, on le sait tous, et vous le soulignez, nous subissons et nous connaissons aujourd'hui un retard infrastructurel lourd que n'a pas pu rattraper le PEI. Et si on ajoute donc ce retard infrastructurel aux effets aujourd'hui du changement climatique, on voit bien, et on le constate tous, qu'il nous faut maintenant accélérer le pas en termes de réponse.

Lors de la session de juillet, dans cet esprit, le Président du Conseil exécutif a présenté une stratégie action resserrée sur 10 ans, qui s'appuie bien évidemment sur le plan Acqua Nostra, en l'adaptant à cette nouvelle temporalité.

200 millions d'investissements sur 10 ans avec un objectif, augmenter nos capacités de stockage de 15 millions de mètres cubes ; rehausse des barrages existants ; création de nouvelles retenues collinaires ; réalisation d'interconnexion.

A ces 200 millions, nous ajoutons 30 M€ qui seront consacrés à l'extension et au développement de nouveaux périmètres agricoles, notamment pour les plaines à forte potentialité. Je citerai la plaine du Rizzanese, la plaine de Baracci, la vallée de Conca et de Grossa, le Falasorma, la périphérie d'Aiacciu. Donc un effort conséquent.

Mais nous sommes conscients et nous le savons, que ce n'est pas seulement la grosse infrastructure qui sera la solution. Il faut aussi maintenant accompagner les territoires ruraux, les territoires de montagne qui ont aussi de grands besoins et qui sont rattrapés de manière très forte, eux aussi, par le réchauffement climatique. Nous devons les accompagner dans leurs projets qui sont souvent des projets mixtes eau, irrigation agricole, défense incendie. Et nous le faisons d'ores et déjà, et notamment avec l'appui et en étroite collaboration avec l'ODARC.

Donc, vous voyez, Monsieur le conseiller, un engagement fort, un engagement que je dirais même inédit du point de vue financier de la Collectivité de Corse dans un contexte de diminution des aides de l'Agence de l'eau.

C'est pour cela que lors des négociations qui s'engagent, il faudra inévitablement négocier un volet financier sur ce sujet, comme il faudra revoir la gouvernance aujourd'hui en termes de politique de l'eau et la recentrer sur la Collectivité de Corse. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazia vi... Non, vous avez dépassé de 5 minutes, vous ne pouvez plus répondre. C'est le règlement...

**M. Xavier LACOMBE**

La réponse de 30 secondes...

**M. Hyacinthe VANNI**

Non, de 30 secondes, si vous restez dans le cadre des trois minutes, Monsieur LACOMBE...

**M. Xavier LACOMBE**

Monsieur le Président, aucune question orale et aucune réponse n'a respecté le temps... C'est un procès, un procès d'intention là...

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui, mais vous, vous le savez très bien. Voilà, je ne vous ai pas interrompu sur les 5 minutes mais après, il faut accepter les règles, c'est comme ça.

**M. Xavier LACOMBE**

Tout à fait tout à fait, Monsieur le Président, je les accepte, en contrepartie, il aurait fallu chronométrer toutes les questions orales, les autres et les réponses et les temps n'ont pas été respectés, Monsieur le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Monsieur LACOMBE, c'est ce qu'on a fait. Vous êtes le seul aujourd'hui à avoir dépassé, et je ne vous ai pas interrompu, on a chronométré, vous avez 5 minutes, j'ai la politesse de ne pas vous avoir interrompu, ayez la politesse de respecter le règlement. Voilà. Merci.

**M. Xavier LACOMBE**

Je vous remercie de vous donner des leçons de politesse, Monsieur le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je ne donne des leçons à personne, mais je vous fais remarquer quand même.

**M. Xavier LACOMBE**

Un peu de bonne foi.

**M. Hyacinthe VANNI**

J'ai de la bonne foi, de la politesse et de la patience, et c'est bien reconnu par tout le monde.

Donc on va passer à la question orale suivante :

**Question n° 2022/O2/058 déposée par Mme Serena BATTESTINI  
au nom du groupe « Core in Fronte » : Situation de l'enfance en grande  
vulnérabilité et de l'établissement « A Ciucciarella »,**

**Mme Serena BATTESTINI**

A ringrazià vi.

Monsieur le Président, en Corse la situation de l'enfance en grande vulnérabilité est très préoccupante, depuis de nombreuses années des personnels de la pouponnière « A Ciucciarella » dénoncent les conditions de vie inacceptables d'enfants placés dans ces locaux.

Ce type d'établissement est le seul en Corse. Il est budgété par la CdC, géré par l'Union Mutuelles Corse Santé et il s'agit de locaux appartenant à la mairie de Bastia.

Deux minutes ne suffiront pas pour évoquer la gravité de cette situation, mais nous avons à votre disposition des témoignages édifiants.

En 2019, les personnels de la pouponnière interpellaient votre majorité par voie de presse.

Le 18 juin 2022, après plusieurs articles dans la presse dénonçant cette situation, un article du Corse-Matin annonce la construction d'une nouvelle structure qui permettra d'accueillir, avec 20 ans de retard, des tout petits dans des conditions matérielles dignes.

Pour autant, malgré les appels répétés et malgré le dévouement des personnels de la pouponnière, rien ne semble avoir été entrepris pour que les enfants placés bénéficient des soins et de la protection auxquels tout enfant a droit.

Le Conseil de famille des pupilles de l'État de la Corse a été saisi et le témoignage de l'un des personnels de la pouponnière a été transmis.

A la lecture de ce témoignage, parmi les problèmes qui ne relèvent pas des conditions matérielles mais du suivi des enfants, on peut notamment déplorer des situations suivantes :

Premièrement : aucun projet de vie pour ces enfants.

Deuxièmement : certains enfants sont en situation de handicap sans le suivi nécessaire.

Troisièmement : des fratries sont séparées.

Quatrièmement : non prise en compte des informations qui sont apportées par les personnels.

Cette liste n'est pas exhaustive et pour résumer, dans le témoignage, on peut lire : « nous avons clairement l'impression de faire subir à ses enfants de la violence institutionnelle ».

A chaque fois que cette situation est dénoncée, celles et ceux qui s'engagent pour ces enfants sont méprisés. Toutes les personnes et institutions concernées se renvoient la balle pendant que des enfants sont en souffrance.

Pourquoi les services de l'aide sociale à l'enfance ne tiennent-ils pas compte des informations données par les personnels ? Pourquoi la situation d'enfants n'est-elle pas étudiée par le CFPE afin que certains d'entre eux, dans leur intérêt supérieur, deviennent peut-être pupilles de l'État afin d'être adoptés ?

L'association enfance et familles d'adoption 2B, a également été saisie et sa présidente vous a interpellé le 20 juin 2022, sans réponse à ce jour.

Le 28 juin 2022, vous avez été interpellé également par une auxiliaire de puériculture qui n'a pas reçu de réponse.

Monsieur le Président, que comptez-vous faire pour améliorer les conditions de vie de ces enfants, les conditions de travail des personnels qui leur sont dévouées ? Et, pouvez-vous recevoir ou apporter une réponse à l'association EFA2B qui vous a interpellé ? Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, la parole est à l'Exécutif.

**Mme Bianca FAZI**

Monsieur le Président, Madame la Conseillère, chers collègues,

Je vous remercie pour votre question qui permettra, je l'espère de vous rassurer et de rassurer l'opinion publique qui n'est que trop souvent interpellée dans cette affaire.

Les allégations que vous relayez aujourd'hui devant notre Assemblée et dont la presse se fait également l'écho encore cette année, avec pour preuve de vieilles photos de 2019, de 2019 ! sont gravissimes car elles touchent au secret professionnel et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dès ma prise de fonction, j'ai été alertée par la vétusté des locaux et des conditions d'accueil des enfants au sein de la pouponnière. J'ai tout mis en œuvre pour que les travaux des nouveaux locaux démarrent. La livraison est programmée pour 2023, début 2023, vous le savez, vous l'avez lu.

Une chose est exacte dans ce que vous décrivez et ce que vous dites : les personnels de la pouponnière nous ont interpellés en 2019.

Trois années sont passées et une pandémie mondiale. En 2019, ces personnels ont été reçus par le cabinet du Président de l'exécutif et par celui du maire de Bastia. Et même si les relations salariales entre le personnel et son employeur, l'UMCS, n'entraient pas dans le champ des compétences de la Collectivité, un certain nombre de dispositions ont été prises.

Trois années sont passées et la situation a évolué, des réalisations concrètes sont visibles au sein de la structure. Je me suis moi-même rendue sur place à plusieurs reprises et j'ai pu constater la réalité de la situation et notamment les travaux qui ont été réalisés au sein des locaux.

Ainsi, je peux vous dire que fin 2019, des travaux en urgence ont été réalisés par le propriétaire des locaux, la mairie de Bastia. Courant 2021, les services de la PMI de la Collectivité de Corse ont mené un contrôle qui a débouché sur une mise en demeure adressée à l'UMCS afin de réaliser de nouveaux aménagements dans la pouponnière dans l'attente de la livraison de la nouvelle pouponnière.

Concernant les conditions de travail des agents, un plan de formation a également été fourni.

Les services de la PMI, accompagnés par ceux de l'ASE, se sont à nouveau rendus sur place début 2022 pour constater l'effectivité de la mise en demeure.

Le plan de formation des agents était en cours de rédaction en lien avec le service de la PMI.

Nous suivons donc de près cette structure et nous nous rendons régulièrement sur place, nos services jouent donc leur rôle à la fois de contrôle et d'accompagnement des structures et des personnels. Je tiens ici à saluer leur travail.

Je peux vous assurer que si nous constatons que les conditions d'accueil des enfants ne sont pas conformes aux exigences réglementaires de ce type de

structure, nous serions à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres, y compris si la fermeture de la structure devait être envisagée.

Enfin, nous sommes dans l'attente de la livraison de la nouvelle pouponnière début 2023 et nous l'espérons, cela devrait régler définitivement la question de la critique des conditions d'accueil des enfants.

Concernant les enfants, c'est d'abord pour eux que nous mobilisons notre engagement et je tiens à vous rappeler les points suivants : contrairement à ce que vous semblez penser, le Conseil des familles des pupilles de l'État n'est absolument pas compétent pour se saisir d'un tel sujet puisqu'il n'est appelé à se prononcer que sur la situation des enfants reconnus pupilles de l'État.

Ce statut ne s'acquiert que dans des situations bien particulières, notamment lorsque les enfants naissent sous le secret. Les enfants actuellement pris en charge par la pouponnière ne sont ni des pupilles de l'État, ni des enfants confiés à la tutelle du Président du Conseil exécutif. Les enfants de la pouponnière ont des parents !

Je vous répondrai donc simplement, premièrement : le schéma directeur de l'enfance et de la famille validé par votre Assemblée fin 2021, donne une place prépondérante à la prévention et au soutien à la parentalité.

Nous avons décidé ensemble de privilégier le lien familial et le maintien dans la famille. Je vous rappelle le travail réalisé sur les 1 000 premiers jours de l'enfant et la formation et le recrutement entre autres, de techniciens de l'intervention sociale et familiale, les TISF.

Deuxièmement : le placement d'un enfant n'intervient qu'après que toutes les solutions soient examinées, notamment dans le cercle familial.

Troisièmement : si le placement est décidé, dans l'intérêt de l'enfant nous privilégions l'accueil familial, ce qui évite notamment la séparation des fratries. Actuellement, nous travaillons pour développer par exemple, le nombre d'assistants familiaux pour permettre aux enfants confiés un cadre familial adapté.

Quatrièmement : l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la protection de l'enfance, s'accorde sur la nécessité de disposer, sur notre territoire d'une structure comme A Ciucciarella. C'est un choix stratégique que nous faisons pour compléter l'offre disponible dans le dispositif de protection de l'enfance.

Enfin, concernant les projets de vie des enfants, je vous rassure, ils sont élaborés par une équipe pluridisciplinaire et en lien constant avec le juge.

Je renouvelle ici la confiance du Conseil exécutif dans les services de l'ASE et de la PMI pour leur mobilisation sur le sujet et plus largement, je salue l'engagement des personnels confrontés parfois à des situations difficiles, notamment lorsqu'ils doivent intervenir dans des situations d'enfance en danger.

C'est pourquoi nous travaillons en priorité sur une politique de prévention, c'est le sens du schéma directeur, car l'intérêt supérieur de l'enfant, je le rappelle, est au centre de ce dispositif et au cœur de nos priorités.

Ce que nous cherchons à faire, ce n'est ni de diviser, ni d'opposer, mais bien de faire travailler les professionnels ensemble et de mettre l'expertise des services de la CdC au service des enfants.

Nous ne voulons pas décrédibiliser les institutions mais leur donner des moyens de fonctionner au travers, je vous le rappelle, de 13,5 M€ supplémentaires d'intervention, votés sur le schéma de l'enfance.

Nous ne voulons pas stigmatiser les familles, mais être dans notre rôle de soutien à la parentalité.

Et, nous souhaitons enfin apaiser les craintes et éviter les confusions sur des sujets sensibles, complexes, techniques parfois et humains toujours.

Ainsi pour finir de vous rassurer, je peux vous proposer de composer une délégation d'élus de cette Assemblée et de vous rendre sur place, j'ai eu l'accord du directeur. Vous pourrez voir par vous-même la réalité des conditions matérielles de la pouponnière A Ciucciarella, et je vous invite à cette occasion à échanger avec l'ensemble du personnel. Je vous remercie.

### **M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Donc les questions orales sont terminées, on suspend une minute et on reprend avec l'appel et le discours du Président et on continue jusqu'à 13 h si vous êtes d'accord.

A subito !

**La séance suspendue à 11 h 30 est reprise à 11 h 45.**

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci de regagner vos places pour qu'on puisse faire l'appel.

**Mme Lisa FRANCISCI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.**

**Ouverture de la séance à 11 h 55.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Le quorum est atteint. A parolla hè à u Presidente di u Cunsigliu esecutivo.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

D'abord rapidement saluer la mémoire de personnes qui nous ont quittées. D'abord, deux agents de la Collectivité, Madame Laure-Marie CECCOLI, agent du service des moyens transversaux Cismonte et Madame Martine CANONICI, agent au musée de Livia. J'exprime bien sûr, au nom du Conseil exécutif et en notre nom à toutes et à tous, nos plus sincères condoléances à leur famille.

Saluer également la mémoire de Monsieur MURACCIOLI, l'ancien maire de Bucugnà, qui est décédé le 9 septembre dernier.

Et puis, c'était pendant le mois d'août, mais évoquer des personnes trop tôt disparues également.

D'abord, Toussaint ANDARELLI, que les sportifs connaissent sûrement directement, les Ajacciens aussi, les Corses en général, notamment la jeunesse, Toussaint ANDARELLI qui a été un des précurseurs du kick boxing, la boxe américaine, qui a été champion de France, d'Europe, du monde, qui était une figure de ce sport et qui était aussi un éducateur très engagé.

Michel KEMEL, le président du secours catholique en Corse, nous avons eu l'occasion de nous exprimer pour saluer ce qu'a été l'engagement de sa vie.

Jean CASANOVA, Jeannot, je me tourne notamment vers celles et ceux qui ont été étudiantes ou étudiants à Marseille, pendant 60 ans et plus, Jeannot, sa femme Michelle, qui ont été des oncles et tantes pour des générations d'étudiantes et d'étudiants Corses.

Donc, je voulais évoquer ces noms parce que ces hommes et ces femmes ont fait partie de notre histoire.

Un mot aussi, nous y reviendrons tout à l'heure, pour saluer en cette première session après le mois d'août, la mémoire des victimes de la catastrophe

du 18 août. Une pensée particulière bien sûr pour cette jeune adolescente tragiquement emportée. Et, une souffrance encore un peu plus directe pour nous lorsqu'il s'agit d'évoquer la mémoire de Jean-Paul DIDDENS, le marin pêcheur de Portu, exerçant à Girolata, qui fait partie des victimes.

Donc pour toutes ces personnes, je crois qu'il était important, comme c'est un peu l'usage, que nous puissions les saluer en ce début de session et adresser à leurs familles et à leurs proches l'expression de nos condoléances.

Je vais simplement dire quelques mots parce que nous aurons des débats denses, mais je voudrais dire quelques mots devant l'Assemblée de Corse à propos des relations entre la Collectivité de Corse, les communes et les intercommunalités et les territoires, puisque nous savons que c'est pour nous une préoccupation centrale. Quand je dis « nous », c'est vous l'Assemblée de Corse dans la diversité des sensibilités, avec plusieurs de nos collègues qui sont également maires ou présidents ou vice-présidents et vice-présidentes d'intercommunalités, la plupart d'entre nous, fortement attachés à nos villages, à nos régions.

Donc dire que je me réjouis vraiment que la semaine prochaine, dans le cadre du processus, un espace d'échanges et de dialogues soit organisé entre le ministre Gérard DARMANIN, son conseiller Monsieur CANAL, Monsieur BECHU, ministre de la transition écologique, et les maires et présidents d'intercommunalités. J'ai été invité à participer à cette réunion, j'y serai, bien évidemment, accompagné de différentes conseillères et conseillers exécutifs.

D'abord une remarque d'ordre général, tout le travail que nous portons ensemble, et ça fait suite aussi à la question tout à l'heure de Josepha, est d'essayer de créer une ingénierie qui permette à l'ensemble des forces vives de cette île de se sentir pleinement impliqué et associé dans le processus. Ce n'est pas facile. On a entendu des frustrations, des mécontentements. Je rappelle que les choses ne sont pas figées.

On a fait un choix, c'est de limiter la délégation de la Corse, délégation d'élus, Assemblée de Corse, Président du Conseil exécutif, Président de l'Assemblée de Corse, Parlementaires, deux présidents des associations de maires de Haute-Corse et Corse-du-Sud.

Je rappelle pour mémoire que cette représentation va déjà au-delà de celle qui avait été retenue dans le cadre du processus de Matignon, puisqu'on évoque souvent le processus de Matignon, et je parle sous le contrôle de Paul QUASTANA qui y avait participé. De mémoire Paul, mais vous me corrigerez le cas échéant, il y avait à l'époque une délégation de la Corse qui était composée de 28 membres, il y avait 9 groupes à l'époque, 2 membres par groupe, le Président

du Conseil exécutif, Jean BAGGIONI, un conseil exécutif, le regretté Jean-Claude GUAZZELLI, et les parlementaires.

Aujourd'hui, nous avons également les Présidents d'associations de maires et bien sûr, nous travaillons à ce que l'ensemble, par exemple des instances consultatives, le CESEC, j'ai rencontré la présidente qui m'a exprimé au nom de l'institution, elle était accompagnée de son bureau, la volonté du CESEC, d'être directement impliqué en sa qualité d'organe représentant la société civile, dans les discussions.

Je lui ai fait remarquer qu'à l'époque le Président du CESEC avait été reçu une fois et qu'il avait ensuite eu pour mission de constituer un rapport, mais que le CESEC n'avait pas été directement associé dans la délégation.

Il y a le CESEC, il y a la chambre des territoires, il y a l'Assemblea di a Giuventù, l'Assemblea di a Giuventù, c'est important parce qu'on sait le rôle que la jeunesse joue en Corse de façon générale et qu'elle a joué lors des événements de mars, il est important que sa voix soit entendue. L'Assemblea di a Giuventù, bien sûr, mais de façon plus générale, l'ensemble de la jeunesse, le STC et les organisations syndicales, on connaît la prégnance de la question sociale, les forces vives, les chambres consulaires, chambre de commerce, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture, les forces politiques qui ne sont pas élues, elles font partie de la représentation démocratique de la Corse et je crois qu'il faut que nous trouvions un espace pour qu'elles puissent s'exprimer et être entendues.

Donc tout cela, nous avons vocation bien sûr à le construire et la Collectivité de Corse, Conseil exécutif et Assemblée de Corse, ont un rôle majeur dans cette ingénierie, à inventer.

Une fois poser ce principe général, un mot parce qu'il y a eu quelquefois la tentation, notamment chez certains représentants de l'État dans un passé récent, d'opposer les communes et les intercommunalités et la Collectivité de Corse. Par exemple, dans le cadre de la gestion de l'enveloppe PTIC. Et, je voudrais quand même signaler que lorsque nous disions à l'époque que la méthode était mauvaise et qu'elle allait conduire au mécontentement de tout le monde et à l'insatisfaction de tout le monde, je pense que nous sommes exactement aujourd'hui où nous avons craint et prévu d'être.

Mais ce que je veux dire aussi de façon solennelle devant l'Assemblée de Corse, et donc m'adresser aussi aux maires qui siègent en qualité de conseillers territoriaux, mais au-delà, à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités, c'est que le processus ne se fera pas sans les maires et sans les présidents d'intercommunalités. Et que la révision constitutionnelle qui a été mise en perspective, je le rappelle lors de la réunion de Paris, on nous a dit

clairement qu'il y aurait normalement une révision constitutionnelle en 2024 et que la Corse a vocation à s'inscrire dans cette révision constitutionnelle, cette révision constitutionnelle, qui va nous concerner donc, elle aura aussi, à notre sens pour objectif de consacrer dans la Constitution un statut que nous souhaitons être un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice.

Mais que cela implique aussi une réflexion sur la répartition des compétences et des moyens, y compris au niveau infra territorial.

Si demain par exemple, nous obtenons des transferts de compétences, soit sur le principe de l'impôt, soit sur son taux, soit sur son assiette, je ne surprendrai personne en disant que je souhaite que la réflexion implique les communes et intercommunalités. Je ne suis plus maire, je l'ai été quelques mois, je connais les difficultés qui sont celles des communes en général. Elles ont été pointées à l'occasion de la présentation du projet de budget, l'Association des maires de France a dit que le projet de budget était un budget catastrophique.

Ces difficultés financières et budgétaires rencontrées par les communes, elles sont encore plus accusées en Corse vu la structure de nos communes. La plupart d'entre elles sont extrêmement faibles et c'est encore plus le cas des intercommunalités, on en parlera cet après-midi, où on sait que le système actuel ne peut pas tenir. On ne peut pas demander à des intercommunalités qui n'ont pas de moyens humains, qui n'ont pas de moyens financiers, qui sont étalées sur des centaines de kilomètres carrés, avec des communes qui n'ont aucun produit fiscal, on ne peut pas leur demander d'assumer, par exemple, le coût qui va grandissant de la collecte des déchets ménagers.

Donc tout cela, je suis heureux que les élus concernés en parlent directement et que nous en parlions ensemble. Parce que chercher, si cela devait être le cas dans l'esprit de certains, mais je ne fais de procès d'intention à personne, chercher à opposer, si cela devait être le cas à Paris, les communes et intercommunalités et la Collectivité de Corse, ça n'a pas de sens. Nous ne pouvons réussir qu'ensemble.

Et, je voudrais quand même à ce stade rappeler, souvent, et on l'a vu à travers les questions orales, on nous interpelle sur ce qui ne va pas bien ou sur ce qui ne va pas assez vite, je voudrais quand même rappeler ce que nous avons fait ensemble, le Conseil exécutif et l'Assemblée, depuis 2015, et après 2015, à compter de 2018, dans le cadre des nouveaux règlements qui ont été adoptés.

D'abord le présenter en quelques mots en termes de grande politique et ensuite vous donner quelques chiffres.

D'abord, en grande politique, rappeler que la dotation quinquennale a augmenté, en moyenne depuis 2018 de 20 %. Elle a été maintenue pour tout le monde et elle a augmenté de 20 % pour toutes les communes faibles en démographie et en ressources.

Augmenté de 20 % également l'accompagnement en termes de production de documents d'urbanisme, PLU, SCOT. On sait que c'est difficile pour des raisons extérieures à la volonté des maires. Nous avons vocation à renforcer cet accompagnement dans le respect strict des choix qui seront faits par les communes et intercommunalités.

Nous avons travaillé à la simplification et l'harmonisation progressive des procédures et nous sommes en train d'arriver à une porte d'entrée unique pour les communes, intercommunalités et territoires.

Et enfin je rappelle, parce qu'il ne faut pas l'oublier, que nous avons créé des dispositifs nouveaux, adaptés à des besoins structurants, le fonds de territorialisation, celui qui vient financer des opérations majeures qui vont au-delà des frontières communales ou intercommunales, à l'échelle, par exemple, d'un territoire. Le budget du fonds était de 4,5 M€ lorsqu'on l'a institué en 2018, il est aujourd'hui de 9 M€.

Le fonds de solidarité territoriale, les deux projets qu'on peut financer en quasi-totalité dans le cadre d'une temporalité de dotation quinquennale, le fonds de solidarité territoriale qui vient en appui aux communes les plus fragiles, est passé de 6 M€ au moment de son installation en 2019, à 10 M€ en 2022.

Le fonds intempérie que nous avons élargi, qui était d'abord réservé à l'indemnisation des tempêtes, que nous avons élargi à l'indemnisation des dommages causés par les incendies, en suite des incendies catastrophiques du Nebbiu, où nous allons donc au-delà des principes d'indemnisation posés par l'État en termes de catastrophes naturelles.

Le fonds montagne pour les communes de montagne, créé en 2017, remanié en 2019, qui est passé de 7 M€ en 2017 à 9 M€ en 2022, avec un taux de programmation et de consommation des crédits qui est de 100 %, crédits totalement consommés.

Le règlement « Una casa per tutti, una casa par ognunu », 450 logements communaux en 3 ans, avec un budget qui est passé de 8 M€ en 2018 à 20 M€ aujourd'hui.

Et enfin, le travail que nous menons actuellement sur la politique du fait urbain, rapport qui a été présenté, un guide des aides à portée réglementaire en

matière d'eau et d'assainissement sur lequel nous travaillons en concertation. Des réunions sur les territoires, dans les intercommunalités, avec les maires en permanence. Et, je crois que cette politique fonctionne.

Et, je voudrais terminer en vous donnant les grandes masses budgétaires et en rappelant quand même que l'ensemble des financements que je viens d'évoquer, sont des financements hors compétences données par la loi à la Collectivité de Corse. Ce sont des financements que nous avons choisi de mettre en œuvre sur le fondement de la clause de compétence générale.

Il n'y a pas une région de droit commun en France qui aide les communes comme nous les aidons. Ça n'existe pas. Les aides des régions en France aux communes, c'est totalement marginal dans le budget de la région et, c'est pour cela que les comparaisons qu'aime à développer, par exemple, notre collègue et ami Xavier LACOMBE, en termes de ratios n'intègre pas ça sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Et oui, vous soufflez ! Les départements n'aident pas comme nous aidons.

Lorsque sur le règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires, « territorii, pieve à paesi vivi », sur la période de 2018 - 2022, nous avons financé, nous Collectivité de Corse, 3700 opérations portées par les communes et intercommunalités, pour un montant, sur les 4 ans, de 152 154 000 €. Si vous ajoutez une région de droit commun et des départements de droit commun, c'est zéro.

C'est du violon ? Vous pouvez, vous pouvez faire des signes de violon, mais ça, c'est la réalité.

Mais je ne considère pas que ça nous crée un droit quelconque sur les communes et intercommunalités, le seul objectif de ma démonstration, c'est de dire que les communes, les intercommunalités, les territoires et la Collectivité de Corse, marchent ensemble. Et que la réussite des uns est la réussite des autres. Et que s'il y a échec ou oubli des uns, il y a échec pour l'ensemble, c'est tout ce que je veux dire.

Après, je vous laisse, vous, à votre violon, moi à ma partition et puis, on verra à la fin du bal qui paye les musiciens !

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Monsieur le Président, pardonnez-moi, pardonnez-moi, Madame la Conseillère exécutive, simplement pour faire un point d'ordre, pour vous demander de bien vouloir prendre acte que désormais je siégerai en qualité de non inscrite. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est noté, donc le secrétariat général nous communiquera la marche à suivre.

Très bien donc, avec cet orchestre, on va essayer de continuer. Bianca FAZI, a un impératif donc il faut qu'elle passe son dossier, elle nous a fait la demande, accordée, bien entendu. Donc si vous voulez nous dire le numéro du rapport :

**SUCIALE E SALUTE - SOCIAL ET SANTÉ**

**Raportu n° 250 : Raportu d'esecuzione glubale di a cunvenzione d'appoghju pè a lotta contr'à a puvertà è d'accessu à l'impiegu trà u Statu è a Cullettività di Corsica 2019-2021.**

**Rapport n° 250 : Rapport d'exécution globale de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) liant l'État et la Collectivité de Corse 2019-2021.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Merci donc, vous avez la parole Madame la Conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci Monsieur le Président. Donc je vous présente ce rapport d'exécution de la CALPAE, c'est-à-dire la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi qui lie l'État et la Collectivité de Corse pour la période 2019 - 2021.

Dès 2017, je tiens à le rappeler, le Président du Conseil exécutif s'était saisi de ce sujet en initiant un plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, adopté par l'Assemblée de Corse.

Les chiffres de la pauvreté en Corse, nous les connaissons. Je citerai l'enquête de l'Insee que j'avais commandée en mai 2021, qui fait le point sur la pauvreté et impact de la crise COVID dans les intercommunalités de Corse et qui nous indique que la Corse est le territoire le plus pauvre de France métropolitaine, avec 18,5 % de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire moins de 1080 € par mois, la moyenne continentale étant à 14,5 %.

Les retraités sont plus pauvres que les actifs. Certaines intercommunalités, comme celles de la plaine orientale ou de la Balagne sont les plus exposées.

Pour rappel, l'État à lancer en septembre 2018, une grande stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, souhaite conventionner avec les collectivités compétentes en la matière. Les moyens annoncés sont importants.

Dans la suite logique de nos travaux déjà engagés dans ce domaine et compte tenu des enjeux que nous connaissons, la Collectivité de Corse, conventionne pour la période 2019-2021 pour contribuer à réduire la pauvreté sur notre territoire.

Or, nous le savons, ce n'est malheureusement pas une convention qui peut permettre de résoudre les problèmes de pauvreté.

Pour cette période, le conventionnement prévisionnel était de 3,4 M€, soit 2,2 M€ pour la Collectivité et 1,100 pour l'État. Les ratios sont calculables facilement, à savoir 65 % la Collectivité, 35 % pour l'État, je le rappelle, pour le territoire le plus pauvre.

Or, ce conventionnement n'est qu'un parmi les moyens que nous avons mobilisés et vous me l'accorderez, nous avons mobilisé beaucoup.

Donc d'abord, je souhaite revenir sur l'action de la Collectivité de Corse dans ce domaine pour agir sur la réduction de la pauvreté.

Nous mobilisons des moyens financiers dans les domaines de compétences qui sont les nôtres. A titre d'exemple, le fonds de solidarité pour le logement, plus de 1 M€, les actions d'insertion plus de 2 M€, les aides aux personnes en difficulté, 2 M€, l'aide sociale à l'hébergement, l'allocation personnalisée d'autonomie, 55 M€, la prestation compensatoire du handicap 22 M€.

Je ne vais pas vous citer tous les chiffres, mais vous donner en mémoire les domaines où nous intervenons : la prévention spécialisée, la gratuité des services de la protection maternelle et infantile, la gratuité des services des actes de prévention de la santé ou bien le revenu de solidarité active, le RSA.

En définitive, les ressources mobilisées par la Collectivité de Corse sont substantielles, ont globalement augmenté, comme en témoigne les comptes administratifs faisant apparaître 11 % de dépenses supplémentaires sur 2 ans sur les seules politiques d'insertion et de compensation de la perte d'autonomie et un budget global qui va dépasser cette année les 200 M€.

D'un point de vue transversal, les mesures qui sont prises dans des domaines en dehors des politiques sociales qui contribuent à prévenir la pauvreté, nous agissons par exemple pour la gratuité des transports scolaires essentiels dans nos territoires ruraux, certaines intercos ont fait le choix de les laisser payantes.

Nous intervenons en direction de nos étudiants. Je tiens à saluer l'initiative d'Antonia LUCIANI qui a permis la gratuité des repas pour les étudiants sur le campus de Corti. Nous sommes une des seules collectivités à le faire. C'est une première et à ma connaissance, c'est la seule initiative qui existe dans ce domaine.

L'action de la Collectivité ne pourrait se résumer à la mobilisation des crédits. L'action, c'est surtout l'accompagnement, l'accompagnement des services qui sont avant tout des femmes et des hommes, au quotidien aux côtés de ceux qui en ont plus besoin, les familles, les aînés, les enfants et au plus près des territoires.

Dans l'enquête de l'Insee que j'ai citée, il y a un chiffre qui m'interpelle, c'est 1 enfant sur 4 en Corse qui vit sous le seuil de pauvreté, souvent au sein de familles monoparentales.

Le Conseil exécutif de Corse, à travers les schémas et les rapports que j'ai portés récemment, souhaite inverser le paradigme en inscrivant nos interventions dans une logique de prévention dès les premiers jours de la vie, en s'impliquant dans la stratégie des 1 000 premiers jours. Par exemple, le 3 octobre va débiter la semaine « Ingrandà bè » une semaine avec des temps de rencontres des professionnels, des ateliers avec les tout petits.

Hier, nous sommes rendus au foyer Notre-Dame avec les commissaires de la Commission éducation, culture, de la cohésion sociale, des enjeux sociétaux. Un lieu qui va permettre de développer l'accompagnement à la parentalité en portant le schéma de la protection de l'enfance. Cette semaine, ce sont des portes ouvertes pour promouvoir le métier d'assistant familial qui est un métier indispensable lorsqu'on veut agir pour la protection de l'enfance et permettre aux enfants placés de se reconstruire ou de se construire dans un cadre familial serein et apaisant.

En faisant de la promotion de la santé pour tous, en tous lieux, un axe fort de notre politique de prévention de la précarité, tout cela prend sens et démontre notre action cohérente et notre priorité de mettre en place des actions dès le plus jeune âge.

Agir dans une logique de prévention contre le phénomène de reproduction de la pauvreté et de la précarité.

Alors, je vous propose un bilan d'exécution de cette Convention, mais vous l'aurez compris, nous avons saisi l'opportunité de ces ressources complémentaires pour alimenter une stratégie déjà bien engagée.

Au final, les objectifs qui sont détaillés dans le rapport posé ont été globalement atteints.

Cette convention a permis de mobiliser près de 2,2 M€ pour la période de 2019 à 2021 et une moyenne de 1 546 856 € pour la Collectivité et 688 361 € pour l'État. Nous sommes en deçà des moyens qui avaient été annoncés par l'État en tout début de leur plan « précarité ». J'espère que nous pourrions améliorer cette convention. Mais sur le front social, nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'état actuel des choses. La crise que nous avons connue a malheureusement démontré que l'écart se creuse encore plus entre la pauvreté et ce qu'on appelle « les super riches ».

Donc, je crois que notre regard doit se porter sur ces lacunes, sur la tâche qui reste à accomplir, sur la réduction de la pauvreté. Nous devons collectivement faire mieux et pour cela, nous devons faire preuve dans ce domaine d'endurance et de persévérance.

Au-delà, en regard des discussions qui s'annoncent avec le Gouvernement sur la question de l'autonomie et au vu de ces chiffres, des constats posés et partagés, du travail déjà engagé, des enjeux qui sont les nôtres, la question sociale devra faire l'objet des discussions et sera centrale.

Je vous propose que nous soyons à l'initiative car au-delà des propositions que nous avons déjà élaborées, nous avons des propositions très concrètes, comme celles issues de la conférence sociale, mais aussi plus structurelles, en proposant une réorganisation des compétences et des responsabilités, en modernisant la contribution de l'État au moyen de fonds de soutien globaux, notamment au service de projets novateurs.

Et je crois qu'il reste beaucoup à faire pour endiguer ce domaine qui malheureusement nous met en tête : c'est le domaine de la pauvreté.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un rapport de la commission sociale, Mme DENSARI.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci Monsieur le Président.

**Mme Catherine COGNETTI TURCHINI** a remercié les services pour ce rapport mais a trouvé dommageable que les EPCI ne soient pas inscrites dans ce dispositif.

Elle a insisté sur le rôle essentiel de ces établissements dans les zones rurales qui sont malheureusement les plus impactées par la précarité et a estimé que le moindre euro était important sur le quotidien des personnes en grandes difficultés financières.

**M. Damien NATALI** a indiqué que le gouvernement avait alloué 4 milliards sur 3 ans mais que cette dotation concernait principalement la contractualisation avec les collectivités territoriales.

Néanmoins, il a précisé que le commissaire chargé de la lutte contre la pauvreté en Corse avait pris en compte les spécificités de l'île et mobilisé des fonds pour les communes, les intercommunalités et les associations.

Il a contribué à un programme de financement de réfection et de réhabilitation de logements sociaux dans l'extrême sud, plus précisément sur la commune de Porto Vecchio.

M. Natali a rappelé que la formation des secrétaires de mairies à l'accueil et à l'orientation sociale de proximité était aussi diligentée aux travailleurs sociaux afin qu'une synergie se mette en œuvre sur un « *front office* » pour les EPCI qui permettra de construire du réseau ainsi qu'un partage d'informations.

Il a souligné que le portail numérique qui sera présenté et ouvert dès le mois de novembre sera aussi un outil essentiel et un accès direct pour les usagers.

Une communication très importante et en continu sera diffusée afin qu'un plus grand nombre puisse se saisir de ce nouvel accès.

**La commission a émis un avis favorable (Non-participation de « Core in Fronte » et de « Soffiu Novu » ; absence du groupe Avanzemu).**

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Oui, Madame COGNETTI, je vous en prie.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

On a déposé un amendement, Président, concernant ce rapport, je ne sais pas s'il a été remis.

**M. Hyacinthe VANNI**

Non, je ne l'ai pas, nous ne l'avons pas.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

On a déposé un amendement, si vous voulez, le temps qu'il arrive, je peux vous lire les termes de cet amendement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui, on vous écoute.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Vous l'avez dit, la précarité est toujours en augmentation et n'épargne pas le monde rural.

Je me réjouis que les EPCI, qui sont quand même au cœur aussi de ce dispositif, et l'attente de la population, soient mentionnés dans le rapport, comme je l'ai dit en commission.

Et désormais, cette précarité touche bon nombre de personnes et des personnes qui étaient souvent bien favorisées.

Alors, il faut trouver d'autres solutions, vous l'avez dit.

Proportionnellement, dans l'intérieur, les personnes âgées voient leur niveau de vie baisser, leur précarité s'accroître, notamment des tranches d'âge les plus élevées.

Les conditions de vie de ces personnes s'avèrent particulièrement précaires et le monde rural, vous le savez, je vous l'ai dit, est touché de plein fouet.

Au-delà des questions d'isolation, de mise aux normes énergétiques des maisons, se pose la véritable question quant au coût, et à très court terme, exorbitant du bois de chauffage et des granulés.

Alors, les ressources des ménages s'épuisent, tout le monde s'épuise. Et comment faire ? Comment trouver des solutions ?

Donc, l'amendement que nous avons proposé dans ce dispositif : à la dernière page du rapport, après les mots « *incluant notamment une mesure visant le champ de la mobilité solidaire* », sont insérés des mots suivants « *ainsi que des dispositifs d'aide en faveur de la solidarité énergétique au profit des personnes défavorisées domiciliées dans les territoires classés en ZRR* ».

Et après l'article 2 de la délibération est inséré un nouvel article ainsi rédigé : « *souhaite que l'avenant 2022 comprenne des dispositions en faveur, d'une part, de la mobilité solidaire et, d'autre part, de la solidarité énergétique au profit des personnes défavorisées domiciliées dans les territoires classés en ZRR* ».

En conséquence, l'article 3 de la délibération initiale devient l'article 4.

Est-ce que vous l'avez reçu, Président ? Toujours pas.

Donc, ce rapport permet de faire un compte-rendu des 6 mesures prévues dans la convention de 2018.

À la lecture du bilan financier, le réalisé est en-deçà du prévisionnel : 2,2 M€ au lieu de 3,4 M€, que le rapport explique par le COVID, le décalage de la signature de la convention et l'absence d'AMO, l'occasion d'insérer un sujet crucial qui touche les personnes défavorisées, souvent âgées, qui habitent dans le rural, l'accroissement de la facture énergétique dans un contexte d'insécurité internationale.

Je voudrais rajouter aussi que les objectifs de la réduction de la consommation énergétique visent en premier lieu les maisons de village anciennes, qui sont souvent à l'origine d'importantes déperditions d'énergie.

Le dispositif ORELI contribue à rectifier le tir. Mais dans l'urgence, est-ce suffisant ?

Le concept de maison à basse consommation est devenu un objectif prioritaire, mais qui prendra du temps.

Les aides au financement pour la maîtrise de l'énergie sont séduisantes, mais attention aussi à l'accès d'informations pour ne pas que les ménages les plus modestes restent sur le bord de la route.

Dans l'urgence donc, il est impératif de soutenir les personnes défavorisées selon des critères sociaux (minimum vieillesse, par exemple), pour les aider à faire face aux factures, le temps que les dispositifs atteignent nos

villages. C'est un cadre que l'amendement institue ; le jeu reste ouvert pour les détails.

La proposition de modification mentionne les ZRR parce que, souvent, dans l'urbain, les personnes défavorisées vivent dans des logements sociaux qui sont rénovés par les OPH, pour lutter contre la déperdition thermique.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc si l'Exécutif veut donner son avis.

Ah pardon, M. BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ce n'est pas tant sur ce rapport, qui est un complément naturel aux aides sociales pour lutter contre la pauvreté et la misère.

Par contre, moi je voudrais soulever un point fondamental, c'est que les premières aides structurelles aujourd'hui pour lutter contre la précarité, contre la pauvreté, contre la misère, ce sont les aides structurelles, qui se déclinent en trois axes :

- Les aides à l'enfance,
- Les aides aux adultes travailleurs sans travail.
- Et les aides aux personnes âgées.

Après, il y a le RSA, l'adulte handicapé, toutes ces aides-là.

Ces aides-là sont dans le giron total de la Collectivité de Corse pour l'instruction des demandes et les décisions d'attribution des montants.

Or, il a été annoncé de manière ferme et officielle, en réunion parisienne, par l'Inspecteur général des affaires sociales, que la Corse ne touche que 60 % des aides sociales auxquelles elle aurait droit. Alors que dans la même comparaison, à strate de population égale, elle a plus de 15 % de pauvreté comptable en plus.

Donc, avant de faire des plans sur la comète, moi je demande à ce qu'on fasse une analyse introspective du pourquoi de ce décalage et qu'on ait un tableau de remise à niveau prospectif pour que tous ceux qui ont droit à une aide ne soient pas laissés sur le bord de la route.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Josépha, vous avez la parole.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci. Très rapidement.

Effectivement, il faudra avoir une approche plus structurelle et après les différentes analyses, notamment celles qui étaient déjà portées à notre connaissance et qui ont été évoquées lors de la dernière réunion parisienne, parce qu'un certain nombre de ces données étaient déjà portées depuis quelques mois, à notre connaissance, il va falloir vraiment que nous ayons une approche plus structurelle de l'ensemble des dispositifs d'aide aux plus pauvres, et elles sont multiples.

Une question un peu plus technique justement, mais en même temps politique, comme quoi vous voyez, je peux en poser aussi.

Le 16 août dernier, ont été prises, dans le cadre de la loi pouvoir d'achat, des dispositions pour encadrer l'indice de référence des loyers, donc l'augmentation annuelle mécanique des loyers. Et il a été pris pour disposition que cette modulation pourrait prendre en compte, que ce soit pour la Guyane, pour la Martinique, mais également pour la Collectivité de Corse, l'inflation plus importante et la distorsion plus importante en matière d'encadrement des loyers constatée en Corse.

Normalement, un arrêté devait être pris, pour le permettre, et devait faire l'objet, avant le 15 octobre, d'un avis donné par la Collectivité.

Donc ma question, Madame la Conseillère exécutive :

Est-ce que déjà cet arrêté a été pris -ça déborde un peu- par la Préfecture, par les services préfectoraux, puisque c'est la première étape ? Et est-ce que celui-ci a été transmis à notre collectivité dans les temps pour que nous puissions émettre un avis ? Parce que sinon, nous risquons d'être... Mais vous le savez certainement, que ça doit être pris avant le 15 octobre pour pouvoir être effectif sur l'encadrement des loyers de l'année à venir.

Je crois que, au regard de l'inflation constatée, d'une situation en Corse très tendue, c'est une mesure qui pourrait quand même être bénéfique et empêcher que ne s'envole l'augmentation des loyers et que l'on puisse rester dans des taux, avant d'avoir effectivement une approche structurelle des dispositifs d'aide que

nous appelons tous de nos vœux, mais pouvoir activer les leviers qui peuvent être pour le coup à notre disposition dans le cadre de la loi adoptée récemment.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Muriel et après Mme PIERI.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Monsieur le Président.

Juste pour remettre dans le contexte le rapport que vous présentez aujourd'hui, Mme Bianca FAZI.

Ce rapport, c'est le bilan d'une convention qui nous lie avec l'État sur un certain nombre d'actions, mais ce n'est qu'une partie des actions qui sont mises en place par la Collectivité de Corse.

Donc, la lutte contre la précarité, la pauvreté, nous en parlons tout le temps. Et ce financement, ce n'est qu'un financement partiel. Il y a beaucoup d'autres actions menées sur notre territoire et dans notre collectivité et, comme je le dis souvent, bien avant tout le monde.

Mais je comprends les interrogations de tous les conseillers aujourd'hui dans l'hémicycle, puisque nous sommes dans une période difficile. Et c'est vrai que le taux de non-recours est vraiment le plus élevé chez nous en Corse.

Je pense que c'est du fait aussi que les Corses sont pudiques, ont du mal, peut-être à se rendre dans des organismes sociaux pour réclamer telle ou telle aide.

C'est pour cela que j'ai souvent défendu l'idée d'un revenu universel qui pourrait résoudre beaucoup de choses.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Mme PIERI, vous avez la parole.

**Mme Marie Anne PIERI**

Juste une petite précision par rapport à l'interrogation de Monsieur BENEDETTI concernant les aides : pourquoi en Corse, effectivement, il y a un manque de demandes d'aide ? C'est que la plupart de ces aides sont récupérables,

elles sont récupérables dans le cadre des successions et c'est pour ça que les personnes hésitent aujourd'hui à demander ce type d'aide.

Voilà, petite précision. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas, donc la parole à l'Exécutif.

Je pense que vous avez reçu l'amendement, donc on vous écoute.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Monsieur le Président.

Je vais répondre d'abord à Josépha puisqu'en fait, on a été saisis hier, par la préfecture sur l'arrêté et l'arrêté doit être présenté demain. La position de la préfecture est arrêtée demain sur l'encadrement des loyers, donc nous n'avons pas de nouvelles jusqu'à ce jour.

Je répondrai ensuite à Paul-Félix. Alors moi je ne fais pas de plan sur la comète Paul-Félix, je crois que je suis très terre à terre, au contraire, je ne suis pas du tout dans la comète. Je pense qu'on s'attelle beaucoup sur le non-recours, il y a une expérimentation en cours à Bastia, dont nous attendons prochainement le résultat, qui a été faite dans les quartiers sud de la ville concernant le non-recours.

Alors, il y a plusieurs paramètres.

Nous avons des assistantes sociales, il y a des maires dans la salle qui le savent, on a conventionné avec les mairies pour faire des permanences dans les mairies les plus éloignées de manière à mailler tout le territoire et pouvoir répondre aux personnes quand elles en ont besoin.

Il y a plusieurs problématiques, notamment dans le rural, qui nous sont indiquées parce que c'est vrai que, maintenant, pour avoir accès aux services de l'État notamment, il faut être reconnecté et avoir des ordinateurs, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de personnes âgées.

Donc, nos assistantes sociales vont sur place, elles nous ont même demandé ce qui a été refusé, je parle sous le contrôle du DGS, par les services informatiques, d'avoir des comptes qui permettent d'ouvrir des accès aux droits pour ces personnes. Et par rapport à la CNIL, nous ne pouvons pas le faire.

Donc, nous sommes en train d'essayer d'avoir des chiffres sur ce non-recours, parce que j'émets, pour tout vous dire, même un doute sur les chiffres qui vous ont été donnés à Paris, parce que malgré tout, nous avons quand même des maires avec qui nous travaillons, et je parle sous le contrôle de Cathy ou d'autres maires, et qui sont alertés par ces personnes en difficulté. Nous avons au moins ce maillage territorial, nous sommes sur des petits territoires qui nous permettent d'avoir des remontées.

Donc, j'émets un doute sur les chiffres donnés par l'IGAS en l'occurrence, parce que c'est vrai qu'on s'attelle beaucoup, mais il est vrai aussi que nous n'avons pas les chiffres exacts.

Quand je vous parle des aides structurelles, ce sont effectivement celles qui sont fixées par le code de l'action sociale, mais pas que, parce que la Collectivité a fait beaucoup d'extra légales en la matière.

Nous passons cette année, je vais vous le préciser puisque le BS n'est pas encore passé, à 206 M€ sur le social. Je ne pense pas qu'il y ait des départements de la taille de la Corse qui ait ce budget dans le social. Ça, c'est la première des choses.

Donc, on pourra en reparler, si vous le voulez, Paul-Félix, mais sur le non-recours, je crois qu'il faudra être vigilant, essayer d'avoir des chiffres. Mais en tout cas moi je peux vous dire qu'on fait le maximum pour aller au plus près des mairies et souvent nous avons la remontée des maires eux-mêmes, qui sont très impliqués sur leur population.

Concernant l'amendement de Cathy, alors moi je n'y vois pas d'inconvénient, mais cette convention, elle est en partenariat avec l'État, donc il faut également que l'État soit cosignataire.

C'est vrai que nous avons déjà des aides en matière d'énergie, nous avons des aides sur le logement, sur le FSL, et vous savez que depuis l'an dernier, nous avons même une aide extra légale, donc sur les personnes en grande difficulté. Nous octroyons jusqu'à 1 500 € selon le dossier instruit par les assistantes sociales, de manière à aider les personnes qui sont identifiées en grande difficulté.

Et je vois Annette, c'est vrai que sur le non-recours, ça concerne essentiellement les personnes en EHPAD, parce qu'elles bénéficient de l'APAH et que souvent les familles ne veulent pas cette aide parce qu'elles sont récupérables sur la succession et ça occasionne effectivement de gros problèmes aux familles.

Voilà, je crois que je vous ai répondu.

On se voit pour l'amendement, mais comme il y a l'État au milieu, ça me gêne un peu, il faut que je vois avec les services. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc avis favorable pour l'amendement, Madame FAZI ?

**Brouhaha.**

Très, donc je vais mettre l'amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc, **unanimité sur l'amendement.**

Je vais mettre le rapport amendé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Rapport ADOPTE à l'unanimité, à ringrazià vi.**

On peut passer au rapport suivant.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On n'avait pas prévu de suspendre et de reprendre à 14 heures, Président ? En CPO, il me semble que c'est comme ça que ça a été validé.

**M. Hyacinthe VANNI**

Moi, je fais comme vous voulez.

Si on suspend maintenant, on reprend à 14 heures.

Si ça convient à tout le monde, il n'y a pas de souci. On a le temps de manger, on reprend à 14 heures avec votre rapport.

Très bien donc, on suspend, andemu à manghà et on reprend à 14 heures précises.

**La séance est suspendue à 12 h 38 et reprise à 14 h 45.**

**M. Hyacinthe VANNI**

La séance est reprise.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Juste un point d'ordre.

Je pense que vous avez appris que la Cour d'appel vient d'infirmier le jugement de première instance qui avait ordonné la libération conditionnelle de Pierre ALESSANDRI.

Donc, on était en l'état d'un jugement de première instance qui ordonnait la libération conditionnelle de Pierre ALESSANDRI. Un appel suspensif dans les 24 heures de la décision avait été fait par le parquet.

Cet appel a donc conduit à ce que la Cour d'appel soit saisie.

La Cour d'appel vient d'infirmier la décision de libération conditionnelle et de confirmer le maintien en détention.

Donc c'est bien sûr un élément nouveau et extrêmement lourd.

Je n'ai pas plus d'informations à ce stade, Monsieur le Président. Je propose à l'Assemblée de Corse, aux différents groupes et apparentés, que nous abordions ce point en Conférence des présidents, dès que la présidente de l'Assemblée de Corse sera revenue dans l'île, que nous abordions ce point en Conférence des présidents et peut-être aussi d'avoir un peu plus d'informations que j'en ai au moment où je parle, pour que nous réfléchissions de façon collective à la façon de réagir par rapport à cette nouvelle.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Merci.

Donc, dès que la Présidente sera présente, elle organisera cette Conférence des présidents.

S'il y a des personnes qui veulent s'exprimer, je leur donne la parole.

Une intervention par groupe, si vous en êtes d'accord.

Paul-Félix BENEDETTI, vous avez la parole.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Monsieur le Président, Messieurs les conseillers,

Nous avons reçu cette fâcheuse information qui était prémonitoire, au vu de ce qui avait été antérieurement annoncé pour Alain FERRANDI, avec un refus d'examen avant un an de ces conditions éventuelles d'adaptation de détention.

Aujourd'hui, on est face à une attitude janusienne de l'État qui, d'un côté, se retranche de manière désobligeante derrière le principe fondamental et international de la séparation entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir politique, mais qui, d'un autre côté, lorsque le pouvoir judiciaire prend des décisions qui sont favorables à l'expression d'une justice équitable, entre autres, une simple adaptation des conditions de détention, après près d'un quart de siècle d'incarcération dans des conditions reconnues, y compris par le ministre de l'Intérieur dans la réunion que nous avons eue tous ensemble à Paris, comme exemplaires, se permet d'instrumentaliser au travers de la tutelle forte, que le pouvoir politique français exerce sur son parquet, pour faire appel systématique.

Et aujourd'hui, ce n'est pas une décision de justice qui est rendue, c'est la décision d'État instrumentalisée par le parquet.

Donc je crois qu'aujourd'hui, on doit demander des clarifications. C'est blanc ou noir ! Nous on ne marche pas dans le gris.

Donc, à compter d'aujourd'hui, « Core in Fronte » suspend sa participation aux délégations à Paris, tant qu'il n'y a pas une clarification !

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. ACQUAVIVA.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président de l'Exécutif, Messieurs les conseillers exécutifs et territoriaux,

C'est une information qui effectivement est plus que fâcheuse, puisque nous avons la désagréable impression -à ce stade, on ne peut même plus dire que c'est une impression- que nous restons dans certaines sphères de l'appareil d'État, dans une logique de vengeance et dans une logique politique, même si à ce stade, il faut se voir confirmer les raisons pour lesquelles le jugement de première instance n'a pas été suivi. Mais si cela reste dans la même lignée que ce qui avait

été le cas auparavant, nous sommes sur des arguments qui sont des arguments politiques puisqu'ils n'ont rien à voir avec les parcours des personnes concernées, ni avec leurs différentes évaluations en prison, validées à maintes reprises, mais à voir avec des jugements liés à un contexte, donc un contexte politique, donc des arguments politiques, du moins jusqu'à ce jour c'était cela, pour justifier le fait qu'on ne puisse pas aménager la peine et arriver à une libération conditionnelle après plus d'un quart de siècle, environ 1/4 de siècle de prison effectué.

Donc, effectivement, moralement, politiquement, c'est un point dur. Cela prouve que l'état d'esprit dans certaines sphères reste le même.

Cela prouve aussi qu'il peut y avoir effectivement différents visages dans l'appareil d'État.

Il y a ceux peut-être qui veulent avancer, puis il y a ceux qui ne veulent pas avancer du tout et qu'à ce stade, ça pose un problème politique majeur qu'il faudra appréhender dans toute sa dimension.

C'est pour ça que la proposition de Conférence des présidents faite par le Président de l'Exécutif est à propos, car il va bien falloir que cette Assemblée, dans la diversité de ses opinions, mais aussi avec l'état d'esprit de détermination et de sérénité nécessaire puissent réagir à ce qui n'est plus tolérable.

Voilà ce que j'avais à dire pour l'instant au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Ce que j'ai à déclarer au nom du groupe « Avanzemu » est naturellement connu par avance.

J'ai entendu de l'extérieur un certain nombre de propos tenus par les présidents et élus qui ont eu l'occasion de s'exprimer jusqu'ici.

Quoi dire qui n'ait déjà été dit, sinon peut-être deux choses supplémentaires.

La première, c'est que cette décision vient un peu en écho à celle informelle dont il a été question à Paris lors de la dernière réunion et qui aurait été

susurrée par les magistrats du siège à l'avocate d'Alain FERRANDI, en annonçant donc que l'audience de libération le concernant serait reportée à l'année prochaine, voire au-delà, avec dans l'intervalle, comme cela a été démontré par les uns ou les autres, la caducité d'un certain nombre de pièces et de documents parallèles et indispensables à ladite libération le moment venu.

Donc, on sent bien la difficulté de ce point de vue-là et cette décision qui, j'allais dire, contre toute attente, intervient maintenant.

Donc, il y a, dans un cas annoncé comme dans l'autre, concrétisé malheureusement un signe qui, quoi qu'on dise de l'indépendance du pouvoir judiciaire, ne peut être interprété que comme un signe politique, dans un pays qui, depuis un demi-siècle au moins vit au rythme des affrontements et des conflits et qui, sans se tromper au plan du droit, sait ce qu'il en est d'une forme de réalité du pouvoir.

Donc, les choses sont pour nous, comme pour, je le crois, chaque nationaliste, et peut-être même, sans m'aventurer à prendre la parole pour d'autres, mais d'une certaine manière, pour beaucoup de Corses qui ne partagent pas toutes nos idées, les choses sont très sombres et très négatives de ce point de vue là pour le mouvement national, je le redis, mais me semble-t-il également au moins au plan du droit et de ce qu'il commande de faire en certaines occurrences pour le peuple corse.

Deuxième idée, très rapidement.

On a l'habitude dans cet hémicycle d'aborder, avec solennité, dignité, dans un silence respectueux, un certain nombre de questions du même ordre.

Combien de temps faudra-t-il encore ? Combien de moments comparables à celui que nous vivons faudra-t-il aussi pour que l'on prenne l'exacte mesure de la situation vécue ? Et si à un moment donné, le poids, l'influence d'un certain nombre de gens dont, ne nous trompons pas, l'hostilité à l'apaisement semble désormais être là doctrine durable, continue de s'exercer ainsi, la difficulté, elle est réelle.

Alors, je n'entrerai pas à dessein dans l'analyse politique, le temps n'est pas à ça.

Le temps, il est à l'exaspération, pas à la résignation.

Le temps, il est à la dénonciation, pas à la capitulation.

Le temps, il est à la levée de boucliers, à la montée au créneau de tous les élus qui partagent ce point de vue, de manière sereine et apaisée, mais de manière ferme. Et en aucun cas, au fait de renoncer à ce qui, je le redis, constitue, dans la société corse aujourd'hui, par-delà les frontières politiques de telle ou telle famille, un des fondamentaux du débat actuel.

Des gens qui devraient être sortis de prison depuis longtemps déjà n'ont pas vocation à y rester plus longtemps. C'est le contraire qui vient d'être décidé aujourd'hui.

Avec amertume et sans désespoir, nous en prenons malheureusement acte.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'invention ?

Josépha !

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Effectivement, dans cette Assemblée, nous sommes malheureusement aujourd'hui habitués à nous prononcer, à regretter, à déplorer, à être collectivement amers d'une situation qui, depuis trop longtemps, se répète.

Il a fallu, il y a quelques mois - et moi aussi je ne me livrerai pas à cet instant à une analyse politique, mais simplement à une contextualisation -, il a fallu il y a quelques mois que la prison à vie qui a été prononcée pour certains hommes, nous le savons aujourd'hui, au mépris de l'indépendance de la justice et au mépris du droit, on a décidé que des hommes devaient finir leurs jours en prison et y mourir.

Pour l'un d'eux, la sentence a été jusqu'au bout : la prison à vie s'est transformée en condamnation à mort.

Puis s'en sont suivies, après des années de déni, l'ouverture de ces négociations et de ces discussions avec Paris. Et j'ai eu l'occasion de le dire, non pas pour m'en réjouir mais pour le déplorer justement, que ces négociations n'avaient pour l'heure rien d'historique si elles n'avaient la dimension de l'existence d'un peuple, mais aussi, si elles n'avaient que des hommes avaient payé au prix de leur engagement et de leur liberté, avaient éclairé ces 50 années de combat.

Et, malheureusement, l'Etat aujourd'hui poursuit, parce qu'on pourra nous parler d'indépendance de la justice, on nous en a parlé il y a quelques jours

à Paris, on pourra nous parler de valeurs, de respect du droit, c'est bien le droit qui est bafoué.

Aujourd'hui, ces hommes doivent retrouver la liberté.

Ils en ont le droit.

Ils doivent être libres, et je sais que beaucoup, ici, au-delà des élus nationalistes, partagent cette conviction, parce qu'elle est aujourd'hui devenue l'évidence.

Si ce n'est pas le respect du droit, c'est la vengeance.

Je crois que nous savons tous ici que, aujourd'hui, c'est la vengeance, et qu'elle continue, et que malheureusement, effectivement, dans une situation qui est celle de la recherche d'un chemin de résolution du conflit, nous en sommes bien loin.

Alors, effectivement, aujourd'hui, la paix, la recherche de paix, ce n'est pas le renoncement, ce n'est pas la résignation.

Je crois que, en tout cas pour ma part, c'est mon cas aujourd'hui dans cet hémicycle, je ne me permettrais certainement pas de parler pour d'autres, c'est le sentiment de répéter, répéter encore.

Il y a quelques mois, nous étions dans cet hémicycle et certains membres des familles de prisonniers nous regardaient et attendaient beaucoup de nous et je disais, « allons-nous attendre encore longtemps ? ». Et je me retrouve bien démunie aujourd'hui à dire encore la même chose.

Allons-nous attendre encore longtemps ?

Je crois qu'effectivement aujourd'hui, nous devons entrer dans ce que un certain nombre d'entre nous appellent depuis un moment, dans une logique de rapport de force : je veux parler de rapport de force politique, construit, déterminé, sans faillir.

Ces hommes aujourd'hui, doivent retrouver leur liberté.

Et la situation commande que nous en devenions responsables.

Nous sommes aujourd'hui aussi, et nous serons demain par nos actes, par ce que nous déciderons de faire, responsables aussi du chemin de la liberté qu'ils doivent retrouver.

Quand le droit méprise, quand le droit devient une arme de vengeance et un artifice juridique, le peuple doit savoir se lever et réclamer justice. Et nous, en tant qu'élus de la Corse, nous devons, fidèles à ces engagements, demander justice aujourd'hui encore une fois, car elle est encore bafouée.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pour la sensibilité qui est la nôtre, vous le savez, nous n'avons ni la culture du verbe haut, mais plutôt du mot bien choisi, ni la culture de la rue. Pour autant, je veux vous confirmer que nous partageons la même indignation.

Dans la permanence de ce que nous avons dit depuis des mois, avec d'autres, nous considérons qu'un État de droit ne peut pas donner tous les droits à l'État. En tout cas, le droit de provoquer le sentiment d'injustice. Je crois que c'est ce sentiment qui nous anime aujourd'hui. D'autant plus que ce sentiment contrevient, sinon à la recherche de paix, en tout cas à la recherche de pacification des esprits qui doit guider nos travaux dans les relations qui s'ouvrent à un certain niveau de l'État à Paris.

Pour notre part, nous ne pouvons que répéter ce soir ce que nous avons dit depuis des mois, avec vous, avec d'autres et ce faisant ainsi sereinement, tranquillement, nonobstant les motivations qui sont celles de la Cour d'appel et que nous aurons à examiner dans les prochaines heures, nous disons très simplement que Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI ont à ce jour largement, très largement payé la peine de leur faute et qu'il faut qu'ils trouvent rapidement les voies de la liberté.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, la parole au Président du Conseil exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je remercie les présidents de groupes et apparentés pour leurs prises de parole.

Je pense et continue à penser que nous devons nous voir en Conférence des présidents, avec le recul nécessaire, pour essayer de prendre la ou les décisions qui seront le mieux adaptées à la situation.

Je dis comme vous, avec solennité, que nous sommes sans doute une fois de plus, une fois de trop, à un point de bascule, alors même que depuis des années, les uns et les autres, nous avons construit de façon patiente, méthodique, déterminée la paix et la réconciliation.

V'aghju da parlà in corsu.

E fune longhe diventanu sarpi.

Aujourd'hui, nous sommes exactement où nous avons craint d'être et où nous savions les uns et les autres que nous étions en train d'aller.

E fune longhe diventanu sarpi.

Ci hè statu centu occasione di ùn ghjunghje micca à u puntu induve ne simu oghje.

Je m'exprimerai tout à l'heure devant la Conférence des présidents, tout à l'heure, le plus vite possible, et nous aurons l'occasion d'échanger.

Ce que je veux dire, c'est que chaque fois que dans un pays, il y a un conflit qui a vocation à s'éteindre, il y a des artisans de la paix et il y a des faiseurs de guerre.

Aujourd'hui à Paris, je pense sincèrement qu'il y a des artisans de la paix, même s'ils sont trop timides, trop timorés, y compris dans leur expression publique et dans leur choix, et il y a aussi, nombreux, des faiseurs de guerre.

Au moment où je parle, je pense d'abord à Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI. Plus de 23 ans de prison, conditionnables depuis près de 6 ans, ballotés de procédures en centres de détention, de décisions positives en appels suspensifs, de procédures d'évaluation en procédures d'évaluation.

Je pense à eux, je pense à leur famille, je pense aussi aux militantes et aux militants dont nous sommes partie prenante et qui nous font confiance.

Je pense à notre jeunesse.

Je pense à d'où nous venons et où nous ne voulons plus aller.

Les décisions que nous aurons à prendre dans les heures et dans les jours à venir seront des décisions lourdes.

Je pense qu'il faut que nous nous donnions le temps de parler ensemble, pour choisir le meilleur chemin.

Et je termine en disant, puisqu'un certain nombre d'éléments commencent à apparaître, que la décision d'infirmer la libération conditionnelle repose sur une motivation que je trouve pour ma part incompréhensible et structurellement dangereuse.

Le seul argument qui a conduit les juges d'appel à infirmer la décision de libération conditionnelle, j'ai la décision sous les yeux, c'est le trouble à l'ordre public que pourrait constituer la libération de Pierre ALESSANDRI...

Et nous sommes donc enfermés, à notre corps défendant, dans un cercle infernal.

En mars dernier, on refuse pendant des années d'appliquer le droit au rapprochement, malgré les demandes unanimes de la société corse tout entière, et malgré les délibérations, on refuse d'appliquer le droit.

Un homme est assassiné, Yvan COLONNA, dans des conditions atroces et suspectes.

La Corse s'indigne et elle s'embrase.

Cet embrasement conduit enfin au rapprochement qui aurait dû être organisé depuis longtemps et qui aurait conduit à faire que Yvan COLONNA soit vivant.

Et aujourd'hui les juges d'appel nous disent que si on ne peut pas libérer Pierre ALESSANDRI, c'est parce qu'il y a des manifestations en Corse et des violences dans la rue. Mais des violences dans la rue qui ont été causées par l'injustice.

Et donc, comment pourrions-nous rompre ce cercle infernal si, à un moment donné, il n'y a pas des gens à Paris qui disent que le moment est venu de la justice, donc de la libération, donc de la paix.

Nous ne pouvons pas être les seuls à dire cela.

Si nous sommes les seuls à dire cela et que jamais notre voix ne rencontre aucun écho, nous n'allons plus avoir ni légitimité, ni crédibilité, notamment lorsque nous parlons de justice, de paix et de réconciliation.

Donc, le moment est d'une gravité extrême.

Je propose que nous nous voyions, dans les heures à venir et que nous réfléchissions ensemble à ce qu'il faut faire pour que le chemin de guerre, vers

lequel certains à Paris veulent nous conduire, ne soit pas celui que nous empruntons, ni nous, ni notre jeunesse.

Le chemin que nous devons réussir à ouvrir ensemble, c'est celui de la libération pour Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, celui de la vérité et de la justice pour Yvan COLONNA, celui de la démocratie et celui de la paix.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc je vous propose deux minutes de suspension.

**La séance est suspendue à 15 h 12 et reprise à 15 h 30.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Après cette interruption et échange avec le Président du Conseil exécutif, je vous propose de suspendre jusqu'à la Conférence des présidents qui se tiendra à 17h30, afin de voir la suite à donner suite à la Conférence des présidents, si vous en êtes d'accord, si tous les groupes sont d'accord.

Il est difficile de reprendre nos travaux dans ces conditions.

Donc, on suspend jusqu'à 17h30, ensuite Conférence des présidents à 17h30 avec la Présidente qui sera là et après la conférence, on voit comment on fait.

Voilà, je vous remercie. Et à dopu !

**La séance est suspendue à 15 h 35 et reprise à 19 h 55.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

(Lecture résolution suite à la Conférence des présidents.)

L'Assemblée de Corse réunie en session ce jour et le Conseil exécutif de Corse ont pris connaissance de l'arrêt rendu par la Chambre d'application des peines de Paris, infirmant le jugement du tribunal ayant admis Pierre ALESSANDRI au bénéfice de la libération conditionnelle.

Cette décision de justice est incomprise et injuste.

Elle est également incompréhensible en sa motivation puisqu'elle retient à titre principal, pour justifier le maintien en détention de Pierre ALESSANDRI, que la libération de celui-ci constituerait un risque de trouble à l'ordre public.

Or, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse considèrent que c'est au contraire aujourd'hui le maintien en détention de Pierre ALESSANDRI, comme celui d'Alain FERRANDI, qui pourrait être générateur d'un tel trouble.

Pour ces raisons, l'arrêt rendu ce jour contrevient à la logique d'apaisement qui conditionne le bon déroulement et la réussite du processus de négociations engagé entre la Corse et l'État.

De même, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse réaffirment leur exigence de vérité et de justice relativement aux conditions de l'assassinat d'Yvan COLONNA.

Il appartient donc au Gouvernement de recréer rapidement les conditions politiques d'un dialogue serein et de la confiance réciproque.

En l'état de ces éléments et en signe d'indignation solennelle, l'Assemblée de Corse, en accord avec le Conseil exécutif de Corse, a décidé de mettre un terme anticipé à la session en cours.

La séance est donc levée

**La séance est levée à 20 h 05.**